www.ledevoir.com

LE DEVOIR

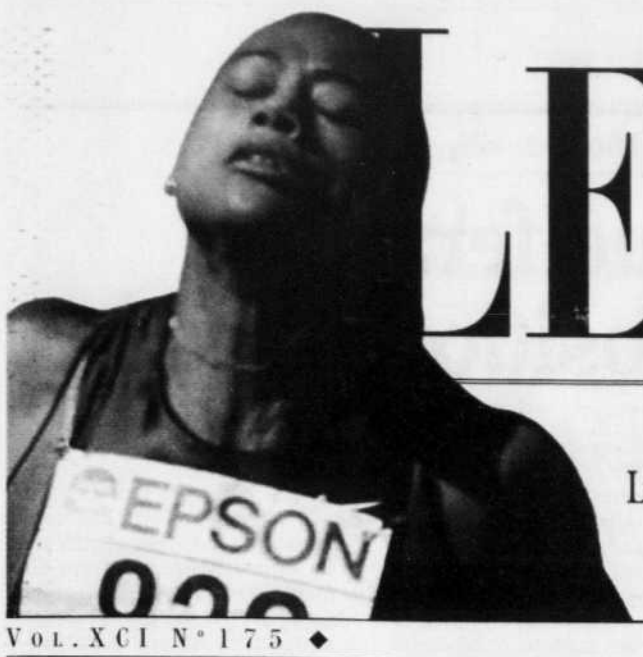

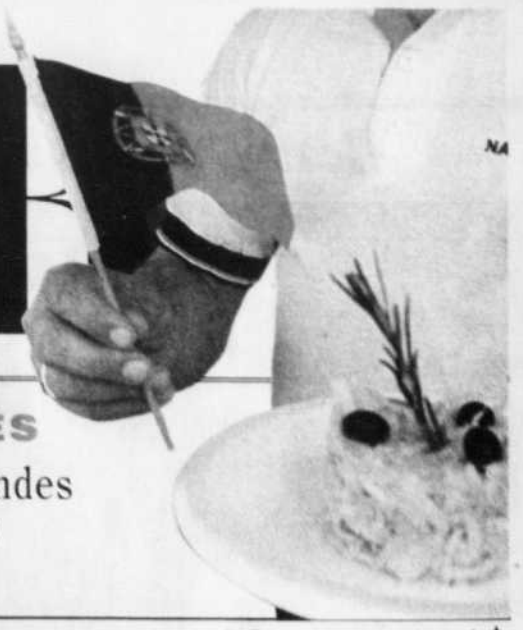

LES SPORTS

L'Américaine Marion Jones vaincue au 100 mètres

Page B 5

ACTUALITÉS

Les Fêtes gourmandes sont affamées

Page A 3

VOL. XCI N° 175 ◆ LE MARDI 7 AOÛT 2001 87¢ + TAXES = 1$

PERSPECTIVES

Canada, une marque de commerce

Qu'ont en commun Coke, Ford, PriceWaterhouse, Desjardins et... Canada? Ce sont des marques qu'il convient de rendre le plus présentes possible à l'esprit des consommateurs-citoyens. Le gouvernement fédéral est résolu à gagner la bataille du *branding* de son *wordmark* contre la marque concurrente, Québec. À coups de dizaines de millions par année.

Au Masters de tennis du Canada à Montréal, le mot Canada assorti de l'unifolié au-dessus du A final, le *wordmark*, pour employer le jargon des spécialistes en *branding*, apparaissait bien en vue sur la clôture bordant les courts, aux côtés de Stade du Maurier, de Nabob Summit Café de Colombia, de *La Presse*, de la SAQ. Des marques de commerce, autant de commanditaires qui ont payé gros pour se retrouver là. La marque Canada était d'ailleurs très bien placée, au fond du terrain: elle sautait aux yeux quand on regardait les joueurs servir.

Robert Dutrisac

◆ ◆ ◆

À beaucoup plus petite échelle, au Séminaire des Pères maristes à Sillery, la bannière «Canada drapeau» côtoie les signatures de Desjardins, de Volvo de Québec, de PriceWaterhouse, de Bell, d'un bureau d'avocats, etc. Ces panneaux clôturent le terrain de soccer du collège privé: il y a deux ans, on a fait appel à des commanditaires pour le rénover. La marque Canada peut ainsi être déployée dans le réseau d'éducation québécois.

VOIR PAGE A 8: **MARQUE**

ULSTER

L'IRA propose de désarmer

AGENCE FRANCE-PRESSE ET REUTERS

Belfast — L'IRA a proposé une «méthode» pour neutraliser son arsenal, a annoncé hier la Commission internationale chargée du désarmement des milices, un geste immédiatement salué par Londres, Dublin et les protestants, ces derniers réclamant toutefois des actes et un calendrier.

Le jour même où les partis nord-irlandais étaient censés donner leur réponse aux propositions anglo-irlandaises, la commission dirigée par le général canadien John de Chastelain a annoncé que la milice catholique avait proposé une *«méthode»* pour mettre ses armes *«hors d'usage de façon complète et vérifiable»*.

Le général de Chastelain refuse cependant de détailler la proposition

Mais John de Chastelain s'est refusé à préciser en quoi consistait cette méthode, pas plus qu'il n'a évoqué un calendrier pour le désarmement de l'IRA, comme le réclament à cor et à cris les unionistes protestants pour avaliser le projet de compromis de Londres et Dublin.

Le général canadien concède d'ailleurs que *«la question-clé qui se pose maintenant est de savoir quand le désarmement effectif va commencer»*.

Pour autant, John de Chastelain se dit satisfait des propositions de l'IRA, qui selon lui *«correspondent au cadre fixé par le gouvernement»* britannique.

Ces propositions laissaient hier espérer une avancée, alors que ni les républicains, ni les unionistes ne semblaient prêts à accepter les propositions de paix anglo-irlandaises sur l'Ulster à l'heure-limite imposée

VOIR PAGE A 8: **IRA**

Violences au sommet de l'APEC à Vancouver

La direction de la GRC est blâmée sévèrement

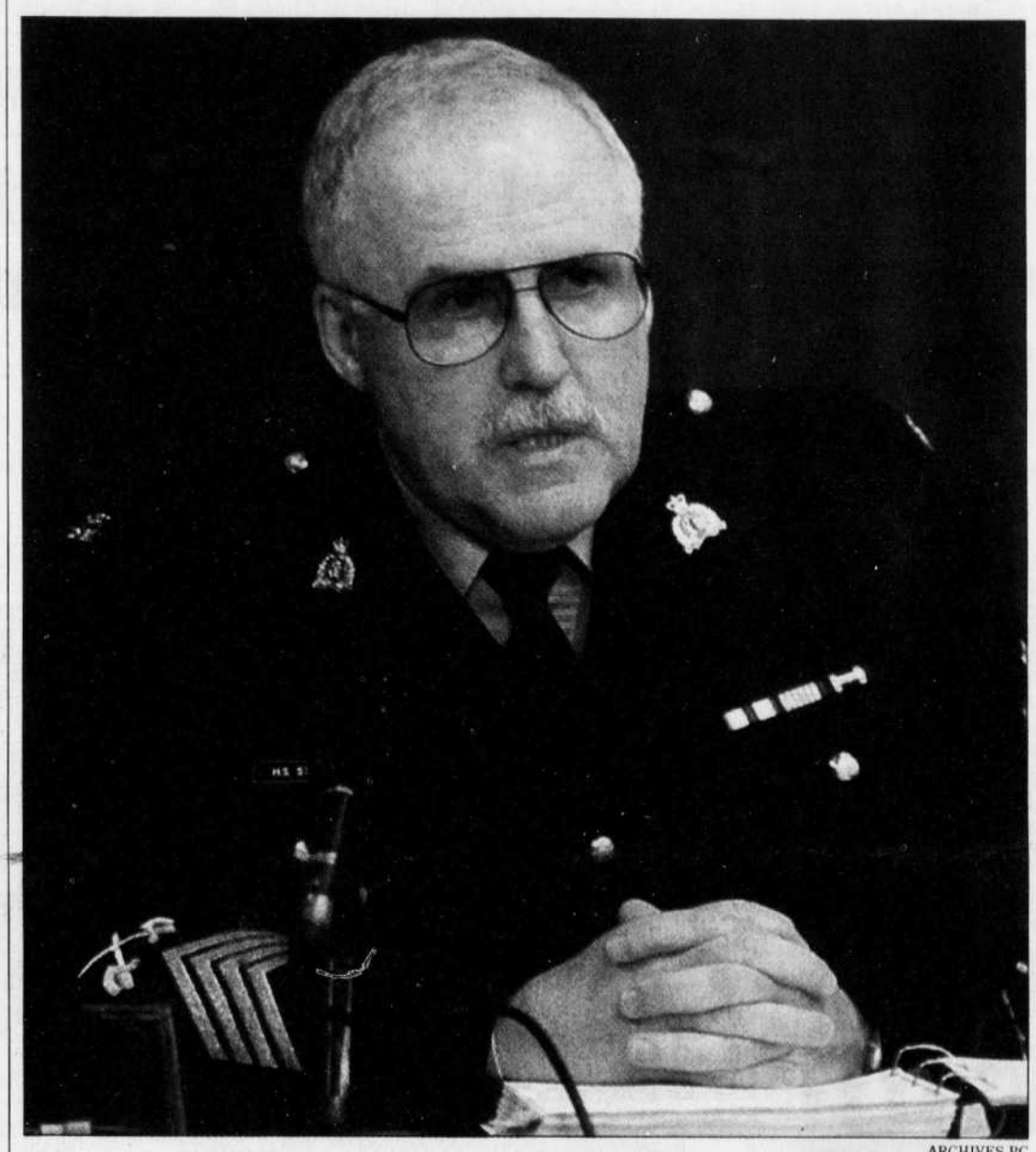

ARCHIVES PC

Le sergent Hugh Stewart, celui qu'on a baptisé Sergeant Pepper, photographié lors de son témoignage devant la commission d'enquête sur les événements entourant le sommet de l'APEC.

Le commissaire Hughes conclut aussi à une «implication déplacée» du gouvernement

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le gouvernement fédéral a eu une implication déplacée dans l'organisation de la sécurité de la Conférence de l'APEC mais ce sont les plus hauts échelons de la GRC qui doivent porter la responsabilité des dérapages. C'est leur planification déficiente des mesures de sécurité qui a conduit à un traitement des manifestants contraire aux normes professionnelles et à leurs droits fondamentaux, a conclu la commission d'enquête sur les agissements de la GRC lors du sommet de Vancouver en novembre 1997.

Ted Hughes

Selon le rapport du commissaire et ancien juge Ted Hughes, obtenu hier par certains médias dont le réseau TVA, *«la performance de la police n'était pas à la hauteur des standards acceptés et attendus de compétence et de professionnalisme»*.

Près de quatre ans après que les manifestants eurent été incarcérés, fouillés à nu, dépossédés de leurs bannières et aspergés de gaz au poivre de Cayenne, le juge Hughes conclut: *«Dans la plupart des cas où j'ai trouvé que la conduite policière était inappropriée dans les circonstances ou encore contraire à la Charte des droits, la première responsabilité revient à ceux qui occupent des rôles clés en matière de planification de la sécurité pour la conférence de l'APEC. Ce*

VOIR PAGE A 8: **GRC**

Descendants de Panoramix

Le Québec compterait jusqu'à 800 druides qui se réunissent les soirs de pleine lune

On les croyait à jamais disparus, éradiqués par les armées romaines. Eh bien, non. Les druides, ces anciens prêtres de l'époque gauloise et celtique sont, en l'an 2001 après Jésus-Christ, toujours bel et bien vivants. En Bretagne — bien sûr — en Irlande, en Angleterre, aux États-Unis et même au Québec où entre 700 et 800 fiers descendants du très imaginaire Panoramix se réunissent régulièrement, dans les villes et campagnes, les soirs de pleine lune pour invoquer les divinités... avant de festoyer autour d'un banquet, comme l'impose la tradition.

FABIEN DEGLISE
LE DEVOIR

Album de photos. En haut: quatre hommes en tunique blanche et rouge en cercle dans un parc. L'un est masqué. Un visage de loup. Un autre tient un tambour sur lequel un corbeau est dessiné. Face à eux, deux jeunes. La trentaine avancée. L'air solennel. Chacun porte une lance. *«Ça, c'est une*

VOIR PAGE A 8: **PANORAMIX**

HACHETTE

INDEX

Annonces	B 6	Idées	A 7
Avis publics	B 4	Monde	A 5
Bourse	B 2	Mots croisés	B 6
Culture	B 8	Météo	B 6
Économie	B 1	Sports	B 5
Éditorial	A 6	Télévision	B 7

Cahier spécial

Rentrée scolaire

Publié le samedi 18 août 2001

Tombée publicitaire le **10 août** 2001

LE DEVOIR

Barry, moins violent que prévu

JOE SKIPPER REUTERS

LA TEMPÊTE TROPICALE *«Barry» et son cortège de fortes pluies et de vents violents ont frappé hier la Floride et le sud de l'Alabama. Déclassée en dépression tropicale, quelques heures après son passage sur les côtes de Floride, la tempête s'est abattue sur le continent avec des vents soufflant à 100km/h, près de la ville de Destin à l'ouest (photo). «Barry» a renversé des arbres sur les routes, soulevé d'énormes vagues dans le Golfe du Mexique et brisé de nombreuses vitres, mais aucune victime, ni dégât sérieux n'ont été signalés dans l'immédiat. Les autorités de Floride ont cependant annoncé que 34 000 foyers étaient privés d'électricité dans l'ouest de l'État. Les routes et lignes téléphoniques sont, elles, restées intactes.*

Reportages journalistiques

Le CRTC a donné un mauvais signal

PRESSE CANADIENNE

Bruxelles — La plus importante association internationale de journalistes a critiqué hier le CRTC pour avoir permis la semaine dernière à un réseau de télévision et à un journal d'utiliser dorénavant le même journaliste pour un effectuer un reportage.

La Fédération internationale de journalistes a souligné qu'en permettant une pratique déjà en usage aux États-Unis, le CRTC contribue à amoindrir la qualité du journalisme des réseaux privés tout en nuisant aux médias publics.

«Si le secteur privé peut s'en sauver en qualifiant de sérieuses les informations médiocres qu'il diffuse, il n'y a aucun doute que de plus fortes pressions seront exercées sur les diffuseurs publics pour imiter» sa politique de réductions budgétaires et d'abaissement des critères de qualité, a déclaré le secrétaire général de l'association, Aidan White.

Le CRTC a décidé, la semaine dernière, de renouveler les permis de diffusion des réseaux CanWest Global et CTV pour les sept prochaines années. CanWest est aussi propriétaire de la chaîne Southam News et du National Post tandis que CTV est une filiale de Bell Globemedia à qui appartient aussi le *Globe and Mail*. Le CRTC a autorisé ces sociétés à ne plus séparer strictement les salles de rédactions de leurs stations de télévision et de leurs journaux à condition que les directions des différents médias demeurent indépendantes les unes des autres.

Le CRTC a aussi imposé certaines conditions à CTV et CanWest Global, qui devront notamment souscrire à une déclaration de principes visant à encadrer les cas de propriété croisée. Selon M. White, la décision *«évite complètement la question de l'accroissement de la charge de travail»* des journalistes. Tout en concédant que la «convergence» devient inévitable dans un contexte de fusions des médias, il a ajouté que son association s'inquiétait de voir le CRTC donner le «feu vert» à l'intégration des salles de rédaction.

«Les consommateurs canadiens seront les perdants de ces transformations, a soutenu M. White. *D'aucune façon, les journalistes qui tenteront de rassembler simultanément des informations pour plusieurs entreprises pourront maintenir la qualité du produit.»*

La décision canadienne pourrait aussi influencer les pays européens qui financent un service public de diffusion.

À l'hôtel de ville

Bourque fera face à une opposition soudée

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

Presque tous réunis, désormais, sous la bannière de Gérald Tremblay, les conseillers municipaux de l'opposition se promettent de coordonner leurs attaques à l'hôtel de ville contre l'administration Bourque.

Saisissant l'actualité au bond, ils devaient faire, à la séance du conseil municipal d'hier soir, de l'habitation le principal thème de leurs interventions. On comptait bien, à la veille de l'assemblée, en profiter pour critiquer la façon dont le maire Pierre Bourque a résolu la semaine dernière l'occupation par des squatters d'un immeuble privé.

«Avant l'Union [des citoyens de l'île de Montréal de Gérald Tremblay], expliquait hier le chef de l'opposition officielle à l'hôtel de ville, Michel Prescott, *on respectait une certaine entente non écrite qui nous amenait à éviter d'empiéter sur des dossiers dont s'occupait un autre conseiller d'opposition.»*

Au cours des derniers mois, 11 des 12 membres de l'opposition se sont ralliés d'une manière ou d'une autre soit au parti soit à la candidature à la mairie de Gérald Tremblay. Collection d'indépendants et d'élus issus du Rassemblement des citoyens de Montréal ou des défunts partis Nouveau Montréal de Jacques Duchesneau et Équipe Montréal de Jean Doré, le groupe de conseillers s'est réuni pour la première vendredi dernier. Ils se partageront dorénavant de façon plus explicite chaque dossier tout en s'offrant au besoin mutuellement leur aide, lorsque de la recherche sera nécessaire par exemple. On envisage également, révèle Michel Prescott, la possibilité de se diviser l'ensemble du territoire montréalais pour assurer, d'ici aux élections, une meilleure représentation des citoyens.

Le conseiller de Jeanne-Mance ne se fait toutefois pas trop d'illusion quant à l'impact que cet effort commun aura sur le déroulement des travaux du conseil municipal. On manquera tout d'abord de temps pour déployer une véritable stratégie d'ensemble. Il ne reste en effet que bien peu de séances d'ici au 4 novembre, et les conseillers préféreront sans doute se concentrer sur leur campagne électorale.

Et puis, la douzaine de conseillers d'opposition continueront à avoir bien peu de poids par rapport aux 39 conseillers de l'Équipe Bourque/Vision Montréal. *«L'administration municipale a montré si peu de respect au cours des dernières années pour le conseil municipal que le travail qu'on y fait ne peut pas avoir beaucoup d'impact,* déplore Michel Prescott. *Elle refuse systématiquement de tenir des comités pléniers ou toute autre forme de débats. Et le président du conseil joue toutes les fois son jeu. On se croirait revenu aux années 50, le conseil municipal de Montréal est devenu le tiers monde de la démocratie municipale.»*

Un cinquième des Américains ne parle pas anglais *a casa*

JEAN-MICHEL STOULLIG
AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — On ne parle pas anglais dans un foyer sur cinq aux États-Unis, selon un nouveau rapport du Bureau du recensement, lundi, qui reflète l'immigration croissante de Mexicains.

Ces données démographiques de 2000 indiquent aussi que si les Américains sont plus riches, plus éduqués, leur vie familiale ne s'est pas forcément simplifiée: ils passent plus de temps dans leur voiture et un grand nombre d'enfants doivent être élevés par leurs grand-parents.

D'après cette enquête menée auprès de 700 000 foyers — parallèlement au recensement général décennal de l'an dernier —, la proportion d'immigrants attirés par le marché de l'emploi florissant des années 90 n'a jamais été aussi forte depuis les années 30: 11 % de la population totale (281,4 millions). Et 44 % des résidents nés à l'étranger sont arrivés dans la décennie précédente.

À la maison, 18 % des résidents âgés de plus de cinq ans parlent une autre langue que l'anglais, 60 % s'exprimant en espagnol. Ce pourcentage était de 14 % il y a dix ans. Quelque 10,5 millions de résidents (contre 6,5 millions en 1990) indiquent parler peu ou mal anglais.

C'est le cas de 10,7 % des habitants en Californie, 8,3 % au Texas, 6,5 % en Arizona — trois États frontaliers du Mexique — et de 6,3 % dans l'État de New York. Les non-anglophones sont surtout des personnes en âge de travailler (18 à 64 ans) alors que les enfants à l'école primaire apprennent vite l'anglais. Saul Solorzano, directeur d'un centre d'aide aux arrivants d'Amérique centrale à Washington, estime que ces statistiques reflètent «la nouvelle réalité de l'Amérique». *«Les nouveaux venus parlent une autre langue, mais au bout d'un certain temps et quand il ont des enfants, ils se mettent à utiliser l'anglais»,* a-t-il dit à l'AFP.

L'Urban Institute, un centre d'études indépendant, estime que huit à neuf millions d'immigrants vivent illégalement aux États-Unis, dont 4,5 à cinq millions de Mexicains.

Selon des statistiques du Bureau du recensement, publiées en mars dernier, la population d'origine hispanique aux États-Unis — en hausse très rapide — a pratiquement rattrapé avec 35,3 millions de personnes soit 12,5 % de la population totale, la minorité noire — de 34,7 à 36,4 millions.

La nouvelle étude montre par ailleurs que les Américains sont mieux éduqués qu'en 1990: 82% des plus de vingt-cinq ans ont terminé le secondaire (75 % en 1990) et un sur quatre a au moins fait une licence (bachelor degree). Leur histoire d'amour avec l'automobile continue: 90 % des foyers ont au moins un véhicule et 18,43 % en ont *«au moins trois»*. Tout n'est pas rose dans ce tableau. Plus riches (41 500 dollars en moyenne), vivant plus loin dans des maisons toujours plus grandes (5,8 pièces en moyenne) pour lesquelles ils s'endettent davantage, les Américains passent aussi plus de temps sur la route: environ 24 minutes pour aller au travail et seuls le plus souvent (76 % des conducteurs).

Surtout, un enfant sur six continue à vivre dans la pauvreté. Et la dislocation croissante de la cellule familiale explique aussi que 5,2 millions de grand-parents élèvent leurs petits-enfants.

Exportations en vrac d'eau douce canadienne

Chrétien a manqué de leadership, dit le NPD

Saint-Jean, Terre-Neuve (PC) — Le premier ministre Jean Chrétien a manqué de leadership en n'adoptant pas une loi interdisant les exportations en vrac d'eau douce canadienne, affirme la leader du Nouveau Parti démocratique, Alexa McDonough.

Les Communes ont adopté une résolution en vue de déposer un tel projet de loi il y a plus de deux ans, mais il ne s'est à peu près rien passé depuis, déplore Mme McDonough, qui donnait une conférence de presse à l'Assemblée législative de Saint-Jean, Terre-Neuve, hier. Cela a permis au premier ministre de Terre-Neuve, Roger Grimes, de ressusciter l'idée d'exportations massives d'eau potable, puisqu'il n'a pas à craindre de sanctions fédérales, a-t-elle dit. Selon M. Grimes, le gouvernement fédéral n'a aucun contrôle sur l'eau en territoire provincial. De son côté, le gouvernement fédéral continue d'émettre des signaux contradictoires, incapable de trouver une solution politiquement acceptable. *«L'idée que le premier ministre Grimes, ou le premier ministre Chrétien, fasse de cette question un conflit de juridictions [montre] une absence pathétique de leadership»,* a déclaré Mme McDonough. Le problème, c'est que même si le ministre fédéral de l'Environnement, David Anderson, s'oppose aux exportations massives, d'autres membres du cabinet fédéral croient que les réserves d'eau douce devraient pouvoir être achetées et vendues comme n'importe quelle denrée, a poursuivi la leader néo-démocrate. *«Nous ne devrions pas laisser le gouvernement fédéral ou provincial s'en tirer grâce à un charabia juridique»,* a-t-elle dit.

EN BREF

Dix millions pour les mémoires de Clinton

Washington (AFP) — L'ancien président américain Bill Clinton bat un record en vendant ses mémoires pour plus de dix millions de dollars à la maison d'édition américaine Alfred A. Knopf, a rapporté hier le Washington Post sur son site Internet. *«Bill Clinton va recevoir plus de dix millions de dollars — la plus importante avance pour un livre ne relevant pas de la fiction dans l'histoire de l'édition américaine — pour écrire ses mémoires»,* écrit le *Washington Post*. La maison d'édition Knopf a confirmé hier dans un communiqué avoir conclu un accord avec M. Clinton pour une publication en 2003, mais a refusé de révéler le montant de la transaction. Selon le *Washington Post*, M. Clinton a rejeté plusieurs offres de différentes maisons d'édition, avant de parvenir vendredi à un accord avec Knopf. Knopf est une filiale de la maison d'édition Random House elle-même détenue par le groupe allemand Bertelsmann. *«Le président Clinton est l'un des personnages dominants de la scène mondiale»,* a déclaré dans un communiqué le président de la maison Knopf.

LE DEVOIR

Retourner par la poste à
Concours Ticino
2050, rue de Bleury, 9e étage
Montréal (Québec) H3A 3S1

Le tirage aura lieu le 10 août 2001 à 15h.

Faites-nous parvenir les coupons de participation avant le 8 août 2001.

Le concours s'adresse aux personnes de 18 ans ou plus.

Un seul coupon par enveloppe. Les reproductions électroniques ne seront pas acceptées.

Les conditions et règlements du concours sont disponibles à la réception du Devoir.

Nom : .....

Adresse : .....

Ville : ..... App. : .....

Code postal : .....

Téléphone : (résidence) ..... (bureau) .....

Courriel : .....

Question mathématique : (77+23) – (25+25) = ...

Abonné au *Devoir* : oui ..... non .....

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

EN BREF

Entente avec les ex-squatteurs

(Le Devoir) — La Ville de Montréal a annoncé hier s'être entendue avec les anciens squatteurs de la rue Overdale pour créer des comités conjoints dont les mandats seront de préciser les conditions de bonne utilisation des locaux prêtés gratuitement au groupe, ainsi que de mettre au point, *«dans les meilleurs délais»*, un projet de coopérative d'habitation autonome. Aujourd'hui regroupé au sein du «collectif Préfontaine», les squatters avaient occupé durant six jours un immeuble privé avant d'accepter, la semaine dernière, l'offre de la Ville de déménager *«temporairement»* dans un centre d'accueil désaffecté de la rue Préfontaine. Ils travailleront dans les prochaines semaines à développer *«un projet novateur et inédit d'habitation mixte doté d'un complexe de diffusion culturelle alternative»*.

Condamnations

(PC) —Les deux adolescents coupables de l'incendie criminel qui avait causé pour 14 millions de dommages à une polyvalente de Berthierville, le 6 janvier dernier, ont reçu leur sentence ce matin au Palais de justice de Joliette.Le jeune âgé de 17 ans a écopé de sept mois de garde fermée, alors que celui âgé de 16 ans a été condamné à six mois de garde fermée. À l'issue de ces peines, ils seront tous deux soumis à une probation de deux ans. Le juge a donc suivi presque intégralement les suggestions de la Couronne. Rappelons qu'après une soirée arrosée d'alcool et ponctuée de consommation de stupéfiants, les deux jeunes avaient commis du vandalisme sur neuf autobus scolaires et avaient fait des dégâts dans deux écoles primaires, avant de voler des documents et incendier la polyvalente Pierre-de-L'Estage.Ils s'étaient livrés eux-mêmes à la police, plus tard.

Rage au volant

(PC) — Un autre cas d'agressivité au volant a fait, cette fois, cinq blessés tard hier soir, dans le nord-est de Montréal.Vers 23 heures 50, un automobiliste en a doublé un autre de façon serrée sur le boulevard Pie-IX, en direction sud. Près de la rue Everett, la voiture qui a doublé l'autre s'est engouffrée dans un stationnement, là où l'autre automobile l'a suivie.Les deux conducteurs se sont d'abord disputés mais en peu de temps, les deux voitures se sont vidées: quatre occupants dans une voiture, cinq dans l'autre. Des objets contondants, tels que des essuie-glaces, des clubs de golf et des pieds-de-biche ont été utilisés lors des affrontements, qui ont fait cinq blessés. Une femme a réussi à prendre la fuite. Plus tard, les policiers se sont présentés et les instigateurs des affrontements ont été arrêtés.

Enquête sur Côté

Sherbrooke (PC) — L'enquête sur remise en liberté provisoire de Renald Côté doit avoir lieu aujourd'hui, en principe, tandis que celle de ses fils Donald et Serge a été reportée au 6 septembre pour la forme. Renald Côté, âgé de 50 ans, est inculpé de 15 chefs d'abus sexuels envers sa fille, tandis que Donald, 26 ans, est accusé de 19 chefs et Serge, 23 ans, de 13 chefs d'abus, tous deux envers leur sœur. Ces dates ont été fixées hier par le juge Michel Beauchemin de la Cour du Québec, à Sherbrooke. Renald Côté pourrait théoriquement réclamer une autre remise s'il s'adressait à la Cour supérieure dans le but d'obtenir un avocat d'office afin de le représenter après avoir été déclaré inadmissible à l'aide juridique. Le juge Beauchemin a fixé cette enquête à aujourd'hui après sept remises dans la cause de Renald Côté écroué depuis le 28 juin et encore à la recherche d'un avocat. Le procureur Hélène Fabi entend procéder rapidement au moyen d'une preuve accumulée par les enquêteurs Brigitte Beaudoin de la police de la région sherbrookoise ainsi que par Daniel Steben et Sylvain Guay de la police de Memphremagog.

Chantal Hébert

◆ ◆ ◆

Notre chroniqueuse est en vacances. Elle nous revient le 28 août avec sa chronique hebdomadaire.

Avec les fusions

Les cours municipales devraient être plus proches des citoyens

La vague des fusions n'épargne aucun service, ni même les cours municipales. Le plan d'intégration divulgué la semaine dernière par le ministère de la Justice laisse présager un changement majeur de philosophie. La nouvelle cour sera plus proche du citoyen ou ne sera pas.

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

La Cour sera ouverte même le soir. L'accusé pourra plaider sa cause par écrit, sans avoir à se déplacer. Les détenus seront entendus par vidéoconférence le plus souvent possible. Les auteurs d'une première infraction pourront éviter la prison en adhérant à des programmes de traitement. La cour municipale — version fusionnée — est appelée à fonctionner selon des principes d'humanité et d'efficacité.

Dans un rapport rendu public la semaine dernière, l'avocat Jacques Bellemare propose une petite révolution dans le monde de la justice municipale. L'expert mandaté par le ministère de la Justice a esquissé le fonctionnement des cours municipales dans les «nouvelles» villes de Montréal, Québec, Longueuil, Hull-Gatineau et Lévis. Un réel souci du citoyen, celui qui doit comprendre et affronter la machine judiciaire, se dégage de l'ensemble de ses recommandations.

Selon Me Bellemare, le *statu quo* est inacceptable. *«On ne peut justifier dans aucune des cinq villes, et cela malgré l'étendue des nouveaux territoires, la fourniture de services reliés à la cour municipale selon le mode actuel»*, écrit-il dans son rapport.

Dans son plan d'intégration et d'organisation, il suggère la mise en place d'une justice municipale divisée en trois catégories de services directs à la population. À titre d'exemple, le modèle montréalais se déploierait de la façon suivante.

Chacun des bureaux d'arrondissement accueillerait un comptoir de services. En plus de l'information d'ordre général, il serait possible d'y trouver des formulaires, consulter le plumitif, déposer des plaidoyers ou des requêtes en matière pénale, payer des amendes, prendre des ententes de paiement différés. Cela implique la création d'une nouvelle catégorie de percepteurs autorisés à conclure des ententes, prolonger les délais et avertir la Société de l'assurance automobile lorsque le dossier est réglé.

Virages numériques

Une telle organisation implique que l'appareil judiciaire — plutôt technophobe de nature — prenne le plus radical des virages numériques. La modernisation permettrait de consulter en ligne les bases de données et d'accéder à des conseils donnés par un personnel qualifié.

Six centres intermédiaires de services seraient aménagés sur l'île de Montréal dans les locaux actuels de cours municipales ou d'hôtels de ville. Ils seraient situés à Montréal, rue Gosford, à Verdun, Saint-Laurent, Pointe-Claire (ou Dollard-des-Ormeaux), Ahuntsic et Saint-Léonard. Des salles d'audiences seraient aménagées dans ces centres pour accueillir des causes en matière pénale et civile et en matière criminelle, au stade du procès, si la personne n'est pas détenue. Les dossiers de violence conjugale y seraient traités dans le souci de rapprocher la justice des personnes et des familles concernées.

Le chef-lieu serait enfin aménagé à proximité de la Cour municipale de Montréal à des fins de coordination d'ensemble. L'édifice hébergerait la magistrature, le secrétariat, la bibliothèque de référence, la direction, le greffe, etc. Les auditions en matière criminelle, pénale et civile des quartiers de la «vieille» ville de Montréal y seraient entendues.

Dans la plupart des cas, il serait possible d'obtenir un procès sur rendez-vous, à heure prédéterminée, à l'endroit choisi par le contrevenant.

Les dossiers de violence conjugale seraient traités dans le souci de rapprocher la justice des personnes et des familles concernées

Pour ce faire, la Cour municipale de Montréal devra accepter de siéger le soir dans une proportion d'une séance sur deux. Le code de procédure pénale devra également faire l'objet de modifications afin d'instaurer un système de procès par écrit et de dispenser le défenseur d'être présent.

Les contrevenants qui en sont à une première infraction seront orientés vers des programmes sociaux comme il en existe déjà à Montréal (désintoxication des alcooliques, entraide aux femmes accusées de vol à l'étalage, aide aux ex-détenus psychiatriques, réinsertion sociale des prostituées, etc.). De telles initiatives de non-judiciarisation et de conciliation devront être intégrées à toutes les cours municipales.

Le but avoué des programmes est noble: tout en désengorgeant les tribunaux et les prisons, ils permettent de venir en aide à des personnes en détresse en leur épargnant le stigmate d'un casier judiciaire.

Cette justice dite «de proximité» se présente comme une réponse aux difficultés rencontrées par la justice traditionnelle dans la résolution de problèmes d'ordre social, humain et légal.

La réforme est encore au stade préliminaire. Me Bellemare a présenté son rapport final au ministre de la Justice Paul Bégin, qui a confié à son tour l'analyse du document à un comité d'experts du ministère. Les décisions finales sur le sort des cours municipales se prendront d'ici à la fin septembre.

Les Fêtes gourmandes ont atteint un plateau

«Nous sommes rendus au point où il va falloir convoquer une conférence de presse pour dire que si le gouvernement ne nous appuie pas on va fermer nos portes»

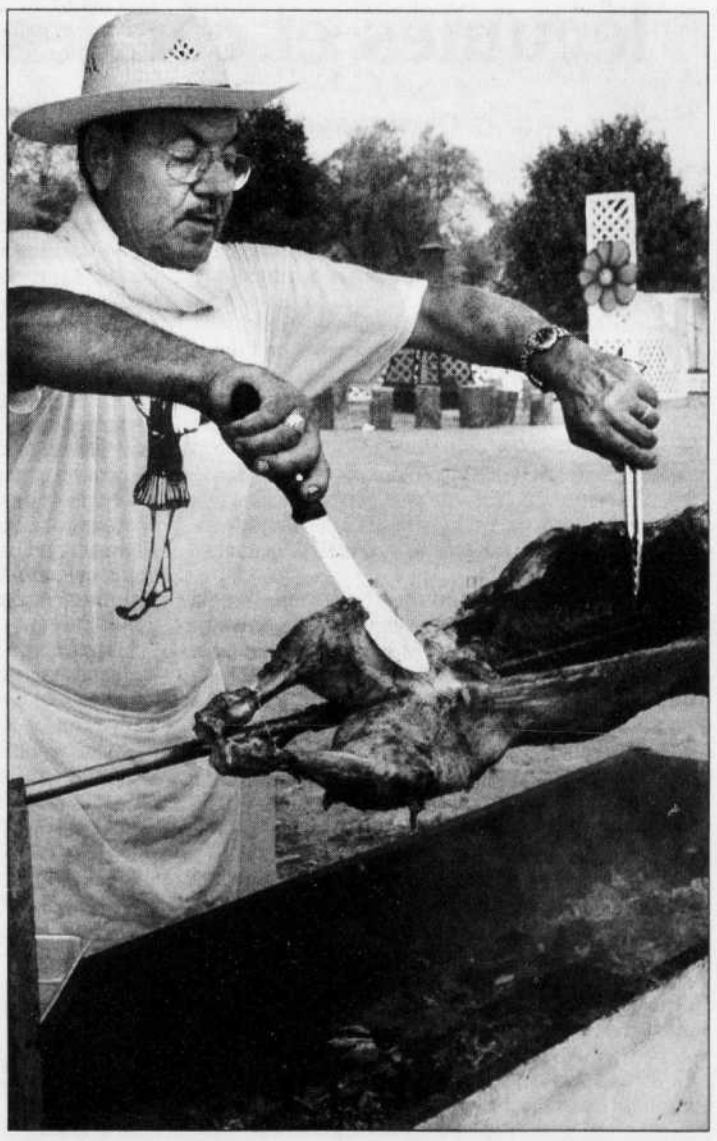

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Agneau fumé pour les Fêtes gourmandes: l'événement fait partie des cinq plus grands festivals de Montréal.

SÉVERINE DEFOUNI
LE DEVOIR

Ça passe ou ça casse. Arrivées à leur dixième édition, les Fêtes gourmandes ont atteint un plateau, croit leur directeur général Stéphane Yammako et seul un plus grand investissement de la part des gouvernements saura rehausser l'événement.

«Nous sommes rendus au point où il va falloir convoquer une conférence de presse pour dire que si le gouvernement ne nous appuie pas on va fermer nos portes», a-t-il clamé en entrevue hier sur le site des Fêtes gourmandes, qui se tiennent sur l'île Notre-Dame, à Montréal, jusqu'au 19 août.

Certaines personnes en auront plein la bouche pendant ces deux semaines où elles peuvent déguster des nouveautés ou des plats exotiques, faits à base d'alligator ou de quenouilles par exemple. Stéphane Yammako, lui, en a plutôt gros sur le cœur. *«C'est à notre tour de recevoir du financement*, croit-il. *Nous faisons partie des cinq plus grands festivals de Montréal et, pourtant, nous n'avons reçu que 300 000 $ des différents paliers gouvernementaux en cinq ans.»*

Chaque année, environ 300 000 personnes foulent le sol du site, dont 20 % proviennent de l'étranger. L'événement coûte un million à organiser: les tentes de service, le gaz, l'électricité, les vendeurs qui partent à la rencontre de restaurateurs intéressés par l'expérience.

Un stand de taille moyenne de 200 pieds carrés se loue 6700 $. Il y a 70 stands en tout sur le site. Les commandites pour leur part, comme celles de Coke, Naturo et i-Mac permettent des réductions de coûts pour l'organisation mais n'apportent pas d'eau neuve au moulin, précise M. Yammako.

Et puis, l'achalandage est victime des caprices de Dame Nature (la canicule des derniers jours a attiré moitié moins de gens qu'à l'habitude selon un membre du personnel de l'accueil). Par ailleurs, dit-il, les Fêtes gourmandes ne rentrent pas dans leurs frais.

Niveau plus international

En traçant un bilan des dix dernières années, Stéphane Yammako considère qu'il est temps de faire passer l'événement à un autre niveau, plus international.

Les idées ne manquent pas: les Fêtes gourmandes pourraient attirer de grands chefs new-yorkais ou de Chicago; elles pourraient organiser des compétitions culinaires. Mais ça ne se fait pas en criant «ciseaux»: *«Il faut envoyer des gens de notre équipe vendre l'idée aux Américains. Il faut financer les installations pour pouvoir bien les accueillir.»*

Depuis les cinq dernières années, les nouveautés sur le site se trouvent uniquement dans l'art culinaire, d'ajouter M. Yammako. Difficile d'attirer de nouveaux restaurateurs? *«Ceux qui viennent ici savent qu'ils vont stimuler leur* business. *Mais les grands restaurateurs demeurent absents.»*

Manque de dynamisme de la part de la direction, manque de bons contacts, manque de stratégie aussi. Le d. g. se fait critique.

Seul espoir: que le succès de la première édition des Fêtes gourmandes à Ottawa-Hull serve de rampe de lancement à l'édition montréalaise. *«Nous avions l'équipe culinaire olympique et même le chef du premier ministre!»*, se réjouit M. Yammako. Même la délégation italienne a participé à l'événement, ce qu'elle n'a jamais fait dans le cadre de l'édition montréalaise. Celle-ci profitera cette année de la présence d'un délégué de l'ambassade de la Suisse et du Cameroun. Reste à savoir si l'organisation saura les convaincre, tout comme le gouvernement, de s'investir dans l'événement.

iso familles

Pour obtenir plus d'informations
ou pour recevoir un formulaire de candidature :

1 800 463-2851
iso.familles@csf.gouv.qc.ca
www.csf.gouv.qc.ca

À L'ASSOCIATION DES DEVENUS SOURDS ET DES MALENTENDANTS DU QUÉBEC
7400 boul. St-Laurent, locaux 35 et 36
Montréal, Qc H2R 2Y1

- Les ateliers de pratiques de lecture labiale débuteront mardi le 11 septembre 2001 (durée 10 semaines) de 11h à 13h suivi de la danse en ligne de 14h à 16h.
- Les ateliers de pratiques de la L.S.Q. (langue signée québécoise) débuteront mercredi le 12 septembre 2001 (durée 10 semaines) de 10h à 12h.

AU CENTRE ST-LOUIS DE MONTFORT À LAVAL

- Les pratiques de lecture labiale débuteront jeudi le 13 septembre 2001 (durée 10 semaines) de 19h à 21h.

Le nombre de places étant limité, réservez tôt.

Les ateliers d'écriture seront annoncés prochainement.

ASSOCIATION DES DEVENUS SOURDS ET DES MALENTENDANTS DU QUÉBEC
7400 boul. St-Laurent, #36
Montréal (Québec) H2R 2Y1
Tél.: (514) 278-9633 (voix)
(514) 278-9636 (ATS)
Fax: (514) 278-9075

CLUB 402 HOMME

Coupe-vents importés d'Italie réversibles

GRAND SOLDE D'ÉTÉ
150$ seulement
RÉGULIER 350$

1118, rue Ste-Catherine O.
2e étage, Montréal
Tél.: (514) 861-3636

À nous deux!

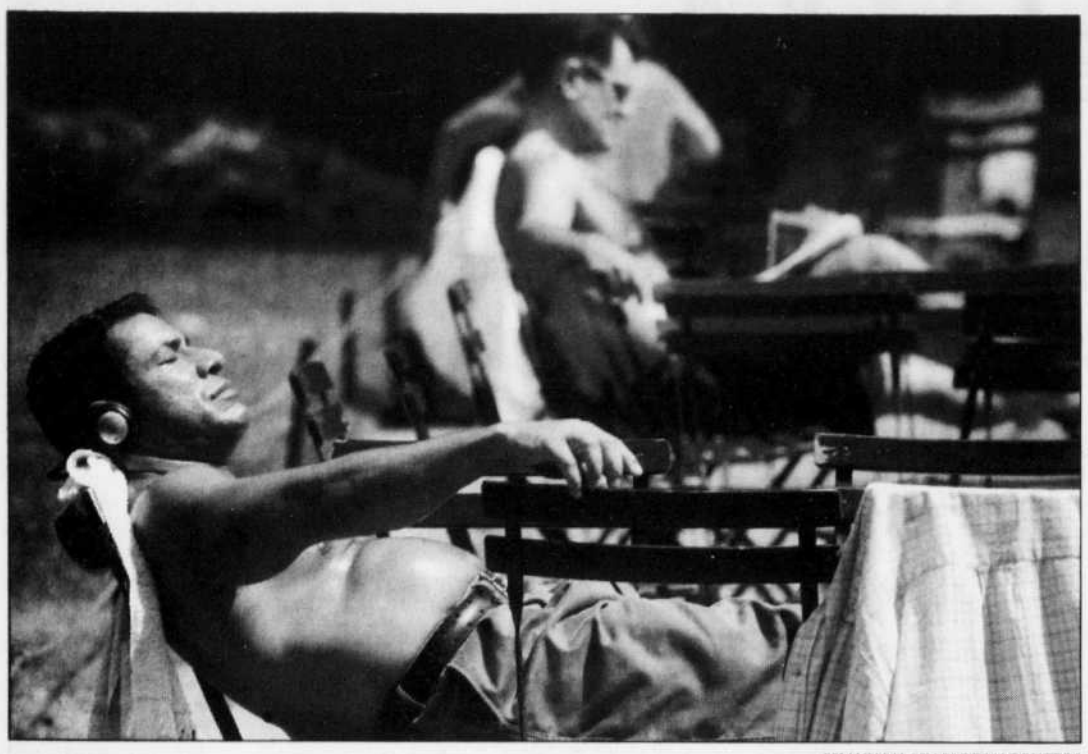

SHANNON STAPLETON REUTERS

NEW YORK, *comme d'ailleurs tout l'est du continent nord-américain se ramollit sous la canicule depuis plus de quinze jours. Ventre à l'air, baladeur aux oreilles, certains choisissent d'affronter les chauds rayons du soleil au lieu de trouver refuge dans l'air climatisé des gratte-ciel de Manhattan.*

Le diabète augmenterait avec l'intolérance au glucose

. PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

L'intolérance au glucose qui touche près d'un adulte sur sept âgé de plus de 40 ans dans le monde industrialisé augmenterait le risque de diabète et de maladie cardiovasculaire.

Bien qu'il s'agisse d'un problème de santé courant, puisque plus de 200 millions de personnes en sont affectées, l'intolérance au glucose est rarement diagnostiquée. Elle se traduit par une hausse excessive de la glycémie (le taux de glucose dans le sang) après l'ingestion d'une dose de 75 g de sucre. Or, les montées brusques de la glycémie sont particulièrement dévastatrices pour l'organisme et peuvent à terme aboutir à un diabète. En fait, près de 50 % des adultes atteints d'une intolérance au glucose souffriront au cours des dix prochaines années de diabète de type 2, anciennement appelé diabète non insulinodépendant. Ce type de diabète apparaît lorsque sont insuffisantes la sécrétion d'insuline — l'hormone produite par le pancréas et qui permet l'assimilation, l'utilisation et la mise en réserve du glucose apporté par l'alimentation — et la sensibilité des cellules à cette hormone.

L'intolérance au glucose accroît également le risque d'infarctus et d'accident cérébro-vasculaire.

Ainsi, les personnes souffrant d'une intolérance au glucose succomberont plus fréquemment, dans une proportion de 34 %, d'une maladie cardiovasculaire dans les neuf années à venir que les individus dont la glycémie est normale.

Il est maintenant prouvé que le maintien d'un poids normal et une activité physique régulière réduisent considérablement le risque d'apparition du diabète et des maladies cardiovasculaires. Une étude effectuée récemment en Finlande a montré qu'un mode de vie sain et discipliné avait réduit de 58 % l'évolution de l'intolérance au glucose vers le diabète de type 2. Des recherches sont également en cours pour déterminer si une intervention pharmacologique peut ralentir, voire prévenir la progression d'une intolérance au glucose en diabète et maladies cardiovasculaires, deux problèmes de santé qui ne cessent de prendre de l'ampleur à l'échelle mondiale.

Un nouveau « code rouge » plus virulent

REUTERS

Los Angeles — Une nouvelle variante, peut-être plus virulente encore, du virus informatique «Code rouge», a été repérée sur Internet au cours du week-end. Elle attaque les ordinateurs et les laisse vulnérables à d'autres intrus, rapporte un site chargé de la sécurité sur Internet.

À Londres, le Home Office (ministère de l'Intérieur) a mis en garde les internautes contre l'irruption de cette nouvelle variante, soulignant son côté potentiellement plus dangereux que «Code rouge». *«Les utilisateurs d'ordinateurs pourraient noter des perturbations localisées sur Internet, dont l'ampleur précise est difficile à prévoir»*, a déclaré le Home Office dans un communiqué publié dimanche en fin de journée.

Le Home Office signale que le fait de réinitialiser tue le ver sur les ordinateurs infectés. En outre, rappelle-t-il, installer des correctifs logiciels (patches) de Microsoft permet d'éviter toute nouvelle contamination. Ces correctifs peuvent être chargés sur divers sites.

«Code rouge» s'est fait connaître à la mi-juillet en infectant environ 300 000 ordinateurs, et en touchant notamment le site officiel de la Maison-Blanche. Si la nouvelle version du ver se propage aussi rapidement que lors de la deuxième vague de contamination de «Code rouge» la semaine dernière, plusieurs centaines de milliers de sites risquent d'être rendus vulnérables aux attaques de pirates informatiques.

Le centre de recherches System Administration Networking and Security Institute (SANS) a averti sur son site que la dernière variante en date du virus semblait installer un «cheval de Troie», en laissant dans les systèmes contaminés une «petite porte arrière» par laquelle un pirate informatique pouvait ensuite s'infiltrer aisément.

«Code rouge» infecte les ordinateurs fonctionnant avec les systèmes professionnels d'exploitation Windows NT et Windows 2000 et utilisant les versions en anglais du logiciel Microsoft Information Server (IIS), et chaque serveur infecté envoie des requêtes à travers Internet, recherchant d'autres victimes à travers les configurations qui lui permettraient de se propager.

Windows 95, 98 et ME ne sont pas vulnérables au virus.

La malaria ferait de plus amples ravages que prévu

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

Depuis plus de 50 ans, les scientifiques comme les journalistes rapportent que la malaria fauche annuellement un million de personnes. Cette estimation n'avait toutefois pas été réévaluée jusqu'à récemment. Dans le supplément de l'*American Journal of Tropical Medecine and Hygiene*, un groupe de scientifiques présentent des chiffres beaucoup plus dramatiques sur les ravages de la malaria.

Un minimum de 700 000 à 2,7 millions de personnes meurent annuellement de la malaria, et 75 % de ces victimes sont des enfants africains.

Selon ce dernier rapport publié par le Multilateral Initiative on Malaria grâce au soutien notamment du National Institute of Health (NIH), plus de 85 % des décès d'enfants atteints de la malaria sont imputables à l'anémie, à un faible poids à la naissance et à l'hypoglycémie.

De plus, entre 400 et 900 millions d'épisodes de fièvre aiguë sont recensés annuellement parmi les enfants africains de moins de cinq ans vivant dans des régions où la malaria est endémique. Et ce nombre pourrait doubler d'ici 2020 si aucune mesure n'est prise pour juguler l'épidémie.

Le problème est de taille car les fortes fièvres et les convulsions qu'elles entraînent chez les bébés et les enfants peuvent entraver le développement du cerveau et perturber les fonctions cognitives, telles que la planification, la prise de décision, la conscience de soi et la sensibilité sociale.

De toutes les manifestations de la maladie, les impacts sur le comportement et l'intellect sont les plus subtiles, les moins bien définies mais celles qui ont probablement les implications plus dévastatrices sur les enfants, les familles et les sociétés.

Le rapport souligne également les liens de cause à effet entre la malaria et la pauvreté. En effet, la croissance des revenus *per capita* de 1965 à 1990 dans les pays où la malaria sévit particulièrement n'était que de 0,4 % par année tandis qu'elle était cinq fois plus élevée dans les pays qui sont relativement épargnés par le fléau.

Les normes
de la publicité,
c'est notre affaire!

LES NORMES CANADIENNES
DE LA PUBLICITÉ

Nous sommes Les normes canadiennes de la publicité, l'organisme responsable de l'autoréglementation de l'industrie. Notre mission: administrer le Code canadien des normes de la publicité, l'outil de travail développé par l'industrie pour l'industrie, dans le but d'établir les normes assurant une publicité responsable. Si une publicité vous préoccupe, vous disposez d'une tribune pour exprimer votre point de vue. Ecrivez-nous le plus simplement du monde pour nous en faire part. Nous vous répondrons rapidement en vous expliquant notre prise de position.

Pour obtenir de plus amples renseignements, appelez sans frais notre ligne automatisée en composant le 1-877-656-8646 ou visitez notre site Web normespub.com

Les normes canadiennes de la publicité, 4823, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 130, Montréal, Québec, H3Z 1G7

Des résidus de pesticides sur la moitié des fruits, légumes et cérales français

AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris — La moitié des fruits, légumes et céréales consommés en France en 1999 présentent des résidus de pesticides, à des taux acceptables pour 41 % d'entre eux, mais en infraction avec les normes pour 8 %, selon une enquête publiée récemment par la Commission européenne.

Seulement 46,4 % des 4553 échantillons prélevés sur des fruits, légumes et céréales consommés en France en 1999 étaient exempts de pesticides (herbicides, insecticides et fongicides), contre 64 % pour la moyenne de 17 États européens (les Quinze de l'Union plus la Norvège et l'Islande).

Et 22,7 % des échantillons consommés en France présentaient un «cocktail» de plusieurs pesticides tandis que 8,3 % contenaient des résidus à des niveaux supérieurs aux normes françaises et européennes, contre 4,3 % au niveau européen.

Ces résultats, plus mauvais que la moyenne (seuls les Pays-Bas et l'Autriche font moins bien), doivent être relativisés, soulignait hier la Direction générale de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF). La France ne distingue pas, contrairement à d'autres pays comme l'Allemagne, les tests de routine des contrôles ciblés sur certains produits à la suite d'alertes au niveau européen.

Or en 1999, l'alerte donnée sur les taux importants de pesticides relevés sur les poires belges et les poivrons espagnols a entraîné des contrôles beaucoup plus nombreux sur ces produits. Ces tests ont alourdi les résultats français, qui portent aussi bien sur les produits d'importation que sur les fruits et légumes français.

D'autres productions, celles-là bien françaises, contiennent toutefois des taux de pesticides supérieurs aux normes, comme les salades produites sous serre ou sous tunnel. Ces salades massivement traitées poussent vite, et sont récoltées trop tôt après les traitements, faisant apparaître des résidus importants de pesticides. *«De bonnes pratiques agricoles doivent permettre de régler le problème»*, a estimé Célia Beguet, en charge du dossier pesticide à la DGCCRF.

La France est le deuxième utilisateur mondial de pesticides derrière les États-Unis. La France est le premier utilisateur mondial de fongicides. Mais les champignons ne sont pas seuls coupables.

Les pratiques agricoles (doses trop importantes à l'hectare, non respect des délais avant récolte...) sont également en cause, souligne Georges Toutain, agronome et fondateur de l'association écologiste MDRG (Mouvement pour les droits et le respect des générations futures).

Les effets des pesticides pour la santé sont suffisamment inquiétants pour que la Commission européenne ait engagé une révision d'ici à 2003 de toutes les substances mises sur le marché.

Cancers, fertilité masculine, système endocrinien: les effets, bien que mal connus, sont déjà avérés pour plusieurs substances dont l'arséniate de soude, un fongicide utilisé depuis cent ans dans la vigne française pour lutter contre les champignons. Ce produit cancérigène, va être retiré des procédures d'homologation par son producteur, Aventis.

Les jeunes toxicomanes ontariens sans le sou laissés à eux-mêmes

Toronto (PC) — Les jeunes toxicomanes ontariens dont les parents n'ont pas les moyens de payer pour des traitements dispendieux offerts à l'extérieur de la province n'ont nulle part où aller, affirment des experts et des familles.

Les membres d'une famille ontarienne qui a récemment envoyé un de ses enfants de 15 ans à l'extérieur du pays pour y recevoir des traitements contre la toxicomanie livrent présentement une bataille contre le régime d'assurance-maladie de la province afin d'être dédommagés pour les milliers de dollars qu'ils affirment ne pas avoir eu le choix de débourser.

«C'est scandaleux», a déclaré David Baker, l'avocat de la famille, qui représente la poursuite confidentielle maintenant devant le Conseil de révision des services de santé. *«Leur fils était en situation de crise et plutôt que de le laisser dans cet état ... la famille a fait appel à des services offerts à l'extérieur du pays.»*

Les services résidentiels de traitements et de désintoxication sont pratiquement inexistants en Ontario pour les enfants âgés de 13 à 17 ans, ce qui a des conséquences dévastatrices pour ces jeunes, affirment plusieurs experts.

Cahier spécial

Paysages urbains

Publié le samedi 15 septembre 2001

Tombée publicitaire le 31 août 2001

LE DEVOIR

LE DEVOIR

LE MONDE

Accusés de prosélytisme

Les talibans détiennent des membres d'une ONG

REUTERS

Kaboul — Les talibans au pouvoir en Afghanistan ont fait savoir hier que le sort des 24 membres d'une organisation humanitaire internationale arrêtés la veille après la fermeture de leur ONG accusée de prosélytisme, serait déterminé selon la charia.

«L'enquête se poursuit», a déclaré le vice-ministre de la Promotion de la vertu et de la Prévention du vice, Mohammad Salim Haqqani. *«Une décision sera prise bientôt dans le cadre de la loi islamique de la charia et sur la base des instructions de l'Amirul Mominin* [le Guide suprême des talibans, le mollah Mohammed Omar].»

Les autorités ont arrêté 24 membres du personnel (huit étrangers, dont six femmes, et 16 Afghans) de Shelter Now International (SNA). Cinquante-neuf enfants, qui auraient été endoctrinés par cette ONG, ont également été envoyés en maison de correction, ont ajouté les talibans.

Ces derniers reprochent au personnel de l'ONG d'«[...] *enseigner la foi chrétienne aux Afghans*». Des exemplaires de la Bible ont également été découverts dans une maison occupée par un membre du personnel afghan de l'ONG, selon l'agence officielle Bakhtar.

«Ils n'ont aucun message à communiquer à leurs familles ou à leurs gouvernements. On prend bien soin d'eux et ils n'ont aucun problème», a ajouté Haqqani.

Ce dernier a indiqué que deux des membres étrangers de l'organisation — un Américain et un Australien — avaient avoué peu après leur arrestation s'être livrés à des actes de prosélytisme à l'encontre d'Afghans. *«Ils ont demandé à l'émirat et aux musulmans de les pardonner et ils seront traités à l'aune des lois de la charia»*, a-t-il dit.

Parmi les huit étrangers arrêtés, deux seraient des hommes. La presse pakistanaise croit savoir que l'un d'entre eux est Australien et l'autre Britannique. Aucun autre détail n'a été communiqué. Haqqani a simplement précisé que les employés locaux de l'ONG étaient détenus dans des cellules différentes de celles de leurs collègues étrangers. Il a également fait savoir que les autorités enquêtaient sur les activités de l'organisation dans les reste de l'Afghanistan.

Shelter Now International mène des projets humanitaires pour les réfugiés afghans au Pakistan depuis 16 ans, et a ouvert l'an dernier des bureaux en Afghanistan même.

L'an dernier, les talibans, qui ont juré d'instaurer dans le pays un régime islamique pur et dur, avaient publié un décret prévoyant la peine de mort à tout musulman qui se convertirait à une autre religion ou qui participerait à semblable conversion.

Tout prêt d'un accord en Macédoine

Les pourparlers sont suspendus

La partie slave dépose de nouvelles exigences

REUTERS
ASSOCIATED PRESS

Ohrid — Alors que l'on semblait toucher au but, tout semblait remis en cause hier soir en Macédoine. Les responsables slaves participant aux négociations avec les albanophones dans la ville d'Ohrid ont en effet présenté une nouvelle exigence cruciale qu'ils n'avaient apparemment pas mise en avant précédemment, à savoir le désarmement préalable des rebelles avant la ratification par le Parlement de tout accord de paix.

Auparavant, un accord constitutionnel susceptible de permettre l'intégration de la population albanaise de souche semblait à portée de main après le compromis obtenu la veille sur le rééquilibrage éthnique au sein de la police. Les exigences de dernière minute formulées par le VMRO, le parti nationaliste au pouvoir du premier ministre Ljubco Georgievski, font écho à des déclarations des insurgés albanais selon lesquelles ils ne reconnaîtraient pas un éventuel accord d'Ohrid.

«Ce sont des exigences propres à faire voler en éclats un accord»

«Je n'ai pas d'appréhension, je pense que nous sommes sur la bonne voie mais il nous faudra du temps supplémentaire», a déclaré l'émissaire européen, François Léotard, qui a parlé de un à deux jours de plus. *«Je suis choqué»*, a déclaré de son côté l'émissaire américain, James Pardew.

Le parlement

Des source albanaise, on indique que parmi les revendications de dernière minute figure la question du mode de scrutin au Parlement, où les Albanais espéraient obtenir un droit de veto pour les lois les plus importantes.

Les représentants de la majorité slave et des albanais de souche, qui discutent depuis plus d'une semaine, devaient mettre la dernière main hier à un accord politique pour éviter que le pays ne sombre dans la guerre civile. D'après ces sources occidentales, les nouvelles revendications slaves n'avaient été pas évoqués dimanche lors des discussions d'Ohrid en présence de Javier Solana, le chef de la diplomatie des Quinze. *«Ce sont des exigences propres à faire voler en éclats un accord»*, a estimé l'une des sources.

Une source politique a indiqué que les slaves réclamaient des garanties sur le désarmement rapide des rebelles albanophones après la signature d'un accord garantissant les droits de leur communauté.

Des problèmes mineurs

Pour la majorité slave, accorder à la minorité albanaise des droits en matière d'enseignement, d'emploi, ou de langue, reviendrait à capituler sous la menace des armes. Ils refusent que les rebelles de l'UCK macédonienne (Armée de libération nationale) attendent une décision du Parlement validant l'accord de paix avant de laisser l'OTAN s'emparer de leurs armes. Une fois un accord global conclu, l'assemblée doit l'entériner dans les 45 jours.

Avant l'exigence préalable de désarmement des rebelles, on estimait des deux côtés qu'il ne restait plus que quelques questions mineures à régler, à l'issue de ces presque deux mois de pourparlers sous médiation européenne et américaine.

Si Javier Solana, le «Monsieur diplomatie» de l'UE, a refusé de préciser la teneur de l'accord sur la police, d'autres responsables occidentaux ont expliqué qu'il s'agissait de trouver le moyen d'améliorer la sous-représentation des Albanais au sein des forces de l'ordre.

Environ un tiers des 2,1 millions de Macédoniens sont de langue albanaise alors que la proportion des albanophones au sein des forces de l'ordre ne dépasse pas les 5 %.

Au moins un millier d'albanophones seraient ainsi recrutés dans les deux prochaines années dans le nord-ouest du pays où vivent la majorité des Albanais de cette ancienne république yougoslave. Le gouvernement de coalition à majorité slave conserverait néanmoins le contrôle d'une police qui resterait nationale.

Les parties étaient aussi parvenues ces derniers jours à des compromis sur l'élargissement de l'usage de l'albanais, qui deviendrait deuxième langue officielle dans les régions où les Albanophones représentent au moins 20 % de la population. Ont aussi été décidés en faveur de la minorité, un quorum pour adopter des textes de loi, et des crédits pour l'enseignement supérieur en albanais.

En cas d'accord définitif, l'Alliance s'est dite prête à entamer dans un délai de 48 heures le déploiement de 3500 soldats afin d'organiser ce désarmement.

Les insurgés, qui respectent tout comme les troupes gouvernementales un cessez-le-feu fragile en vigueur depuis le 26 juillet, souhaitent aussi une amnistie totale.

L'OTAN est prête

AGENCE FRANCE-PRESSE

Skopje — L'OTAN a annoncé hier être prête à envoyer en Macédoine quelque 3500 soldats pour surperviser le désarmement des rebelles albanais de l'UCK si un accord de paix est conclu et si ces derniers acceptent de déposer les armes.

Les premiers soldats de l'OTAN pourront être déployés sur place dans les 48 heures qui suivront la signature d'un accord global de paix, a affirmé un porte-parole de l'OTAN, le major Barry Johnson. L'ensemble des troupes de l'Alliance de l'Atlantique Nord seront opérationnelles dans un délai de deux semaines et la collecte des armes et des munitions baptisée Récolte essentielle devrait durer une trentaine de jours, a-t-il ajouté. Le ministère anglais de la Défense a fait savoir qu'*«au moins un millier»* de ces soldats seront britanniques.

Selon les plans actuels de l'OTAN, qui peuvent encore subir certaines modifications, les troupes seront basées dans un quartier du nord-est de Skopje, aux environs de l'aéroport de Petrovec, à Kumanovo (nord) et à Krivolak (centre).

Les endroits où les centres de collecte seront installés n'ont pas été précisés, le major Johnson se bornant à indiquer qu'ils seront établis *«près des zones où d'importantes quantités d'armes existent»*. Douze pays membres de l'OTAN souhaitent participer à cette opération.

Récolte essentielle sera dirigée par le général Gunnar Lange et le quartier-général sera placé sous commandement britannique.

La Cour suprême chilienne tranche

Pinochet ne sera pas extradé

AGENCE FRANCE-PRESSE

Santiago — La Cour suprême du Chili a rejeté hier une demande d'extradition vers l'Argentine de l'ex-dictateur Augusto Pinochet, pour son implication dans l'assassinat, à Buenos Aires en 1974, de l'ex-chef des forces armées chiliennes, le général Carlos Prats, a annoncé le secrétariat du tribunal.

La 2e chambre de la Cour suprême chilienne a en effet rejeté par trois voix contre deux la demande d'extradition présentée par la juge argentine Maria Servini de Cubria, arguant du fait qu'aucune poursuite judiciaire n'avait été formellement lancée contre le général Pinochet en Argentine, précise-t-on de même source. Ce verdict confirme un verdict similaire prononcé le 31 mai dernier en première instance par le juge Jorge Rodriguez Ariztia.

Le général Prats et son épouse, exilés en Argentine, avaient été tués dans un attentat à la voiture piégée dans le quartier de Palermo, à Buenos Aires, le 30 septembre 1974, un an après le coup d'État du général Pinochet contre le président socialiste Salvador Allende.

Carlos Prats avait été le prédécesseur du général Pinochet à la tête de l'armée chilienne. Il avait également été vice-président et ministre de l'Intérieur du président Allende.

L'ex-dictateur démissionne

Banzer demande pardon

Le président laisse un pays au bord de l'instabilité

AGENCE FRANCE-PRESSE ET REUTERS

Le président bolivien Hugo Banzer, 75 ans, atteint d'un cancer du poumon et du foie, a présenté officiellement, hier matin, jour de la fête nationale, sa démission devant le parlement réuni à Sucre, la capitale constitutionnelle du pays.

Le chef de l'État, à la surprise générale, a aussi demandé pardon à ses adversaires politiques du temps du régime militaire. Ce régime avait été caractérisé par des violations répétées des droits de l'homme, et notamment par des emprisonnements et assassinats d'opposants dont celui du général de gauche Juan Jose Torres, en juin 1976 à Buenos Aires.

Hugo Banzer avait dirigé la dictature militaire de 1971 à 1978. Il était ensuite revenu à la politique, se présentant à tous les scrutins démocratiques des années 1980 et 90, jusqu'à ce qu'il emporte la présidence en 1997, avec 20 % des suffrages.

Empêtré dans la lutte contre la production de coca, les troubles sociaux et la corruption, le président démissionnaire est accusé par ses détracteurs de népotisme, de ne pas comprendre l'économie moderne, d'avoir ruiné celle du pays et de n'avoir rien fait pour le Bolivien moyen.

Le vice-président Jorge Quiroga, un technocrate de 41 ans, très proche collaborateur du président démissionnaire, lui succédera dès que le congrès aura accepté, sans doute aujourd'hui en séance ordinaire, le renoncement du chef de l'État. Il assurera la présidence jusqu'à l'élection présidentielle à l'été prochain. Il ne s'y présentera pas, la Constitution lui interdisant d'enchaîner les mandats de vice-président et de président.

Le président a présenté sa démission à l'occasion de la séance solennelle inaugurale de l'année parlementaire. Dans une brève allocution, il a expliqué qu'il renoncait pour des raisons de santé à son mandat juste un an avant son terme.

En traîtement à l'hôpital militaire Walter Reed de Washington, le président Hugo Banzer est revenu spécialement en Bolivie pour présenter personnellement, afin de respecter rigoureusement les règles constitutionnelles en la matière.

Sombres perspectives

Le président Banzer laisse à son successeur un pays exsangue sur le plan économique et menacé d'instabilité politique et sociale. La Bolivie est plongée depuis 1998 dans une crise qui l'a conduite au bord de la récession. La croissance qui était cette année-là de 5,52 % est tombée en 1999 à 0,44 %. Après un léger redressement en 2000 où elle a atteint 2,37 %, elle serait cette année, selon les prévisions officielles, de l'ordre de 1,5 % à 2 %. Mais, plusieurs économistes indépendants estiment qu'elle sera nulle.

Aux facteurs extérieurs, comme les crises brésilienne et argentine ou le prix des matières premières, s'ajoutent les conséquences de la politique d'éradication totale de la production de feuille de coca, matière première de la cocaïne, saluée par le président américain George W. Bush comme la grande réussite du gouvernement du président Banzer, dans une lettre qu'il lui a fait parvenir samedi à l'occasion son retour en Bolivie. La politique de «coca zéro» a représenté au cours des trois dernières années un manque à gagner estimé entre 300 et 500 millions de dollars.

La Bolivie est aussi confrontée depuis deux ans à des crises sociales à répétition qui se traduisent souvent par des blocages complets du réseau routier.

En avril puis en septembre-octobre 2000, le pays a été totalement paralysé pendant plusieurs semaines par des barrages paysans exigeant que le gouvernement renonce à sa politique ultra-libérale et à l'éradication de la coca.

«Nous vivons une crise généralisée, aux racines profondes, au point que nous pouvons nous demander si la propre intégrité du pays n'est pas menacée, vu que des voix ont commencé à s'élever pour demander des autonomies territoriales», soulignait hier matin dans son éditorial la quotidien de référence de La Paz, *La Razon*.

Paupérisation

Au cours de ces dernières années, les revendications sociales se sont en effet systématiquement doublées d'une dimension ethnique, du simple fait que les populations autochtones aymara et quechua qui représentent la majorité des 8,3 millions d'habitants constituent les classes défavorisées, confrontées à une véritable paupérisation.

Un rapport officiel récent posait la question de la *«viabilité économique du pays»*, après avoir constaté que l'économie informelle, qui avait permis d'amortir le choc social des réformes néo-libérales appliquées depuis 15 ans, était elle-même au bord de la faillite.

Enfin, si la passation de pouvoir entre le président Banzer et son vice-président Jorge Quiroga se fait dans le respect des règles constitutionnelles, le risque est que la cohésion de la majorité au pouvoir ne résiste pas à l'approche des élections générales de juin prochain, renvoyant la Bolivie, qui détient le record mondial des coups d'État, à son instabilité politique historique.

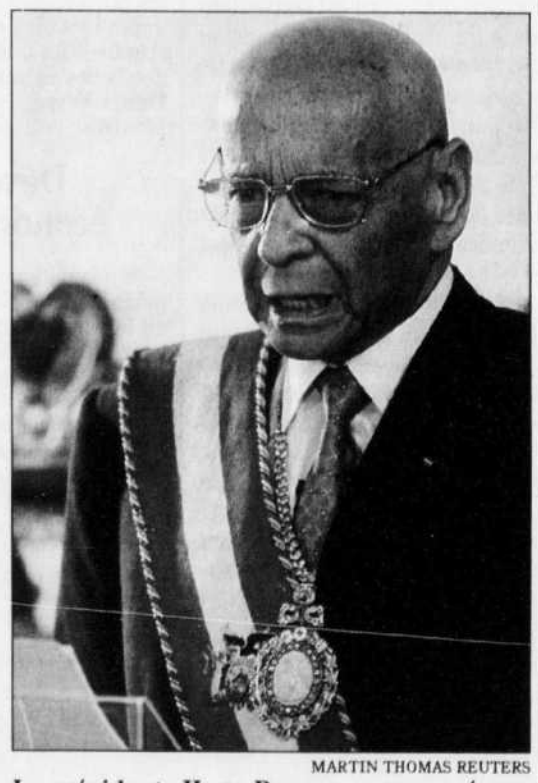

MARTIN THOMAS REUTERS

Le président, Hugo Banzer, a annoncé son départ, à Sucre, lors de la fête de l'indépendance de la Bolivie.

Les Palestiniens refusent d'arrêter des membres du Hamas

ASSOCIATED PRESS

Jérusalem — Sur fond d'emballement de la violence, d'attentats en attaques de représailles, les Palestiniens ont refusé hier d'arrêter sept *«terroristes de premier plan»*, comme l'exige Israël, les deux camps se lançant des avertissements annonciateurs d'une aggravation de la crise.

L'État hébreu, qui réclame que le président de l'Autorité palestinienne interpelle une centaine d'activistes palestiniens présumés, a publié dimanche une liste nominative des sept hommes les plus recherchés, assortie des attentats qu'ils auraient organisé ou commis. Israël laisse ainsi entendre qu'ils pourraient être la cible de prochaines attaques s'ils restent en liberté.

Le premier ministre israélien Ariel Sharon a prévenu que la politique d'élimination ciblée de militants palestiniens, qui a fait 50 victimes jusqu'alors, se poursuivra tant que Yasser Arafat n'aura pas maîtrisé les activistes les plus dangereux.

En retour, des responsables palestiniens ont estimé qu'il revenait à l'État hébreu d'appréhender les colons juifs résidant en Cisjordanie et dans la bande de Gaza soupçonnés de mener des attaques contre les Palestiniens. *«Le gouvernement israélien devrait prendre des mesures contre les 50 colons juifs qui ont perpétré des crimes horribles contre le peuple palestinien»*, a déclaré le ministre palestinien de l'Information, Yasser Abed Rabbo.

Durant les dernières 24 heures, trois Palestiniens, l'auteur de l'attaque devant le ministère israélien de la Défense à Tel Aviv, un activiste du Hamas, et une Israélienne enceinte ont été tués. L'armée israélienne a arrêté un Palestinien en Cisjordanie, qui s'apprêtait, affirme Jérusalem, à commettre un attentat-suicide à Tel Aviv. Dans la nuit de dimanche à lundi, les chars de Tsahal avaient tiré sur des avant-postes de la police palestinienne à Qalqilya, une ville palestinienne proche de la colonie juive d'Alfei Menache.

Dans le monde arabe, le premier ministre jordanien, Ali Abou-Ragheb, a réaffirmé *«la nécessité de mettre fin à la violence, au bain de sang et aux assassinats visant des Palestiniens»*.

EN BREF

Retour en force du PRI

(AFP) — Le Parti révolutionnaire institutionnel mexicain (PRI) a fait un retour en force dimanche en étant assuré de remporter le poste de gouverneur de l'État du Tabasco, qui avait échappé l'an dernier à son candidat Manuel Andrade après l'annulation du scrutin à la suite d'irrégularités. Son principal rival à l'élection de dimanche, César Raul Ojeda, du Parti de la révolution démocratique (PRD, centre-gauche) n'a cependant pas voulu reconnaître encore sa défaite, bien que le premier décompte des voix fourni par le Tribunal électoral du Tabasco ne l'ait crédité que de 46 % des voix contre 50,5 % à Manuel Andrade. Ce n'est qu'après un nouveau décompte que le Tribunal publiera dans quelques jours le nom du vainqueur officiel de l'élection pour le poste de gouverneur de cet État côtier du golfe du Mexique, riche en pétrole.

Grozny sous haute sécurité

(AFP) — Des mesures de sécurité exceptionnelles ont été prises hier en Tchétchénie, en particulier dans la capitale Grozny, par crainte d'incidents à l'occasion de l'anniversaire de la reconquête de la ville par les indépendantistes en 1996, lors du premier conflit. Cette situation illustre la précarité du contrôle exercé par les forces russes qui sont intervenues militairement contre le pouvoir indépendantiste il y a 22 mois, déployant des dizaines de milliers de soldats dans cette république du Caucase du nord.

L'UE va discuter anti-émeute

(AP) — Le ministère allemand de l'Intérieur a annoncé hier que les ministres de l'Intérieur de l'Union européenne étudieraient le mois prochain la proposition allemande de créer une force européenne anti-émeute pour encadrer les manifestations anti-mondialisation pendant les sommets internationaux. Le but d'une telle initiative serait d'améliorer l'entraînement, la coordination et l'échange d'informations entre les polices plutôt que de mettre en place une force permanente et séparée. Le ministre allemand Otto Schily mettra la question à l'ordre du jour pour la réunion du 28 septembre à Bruxelles. Son homologue italien Claudio Scajola, très critiqué pour l'attitude de la police à Gênes pendant le sommet du G8, a déjà annoncé dimanche qu'il soutenait scette idée.

Report en Malaisie

(AP) — La cérémonie de cessez-le-feu entre le gouvernement philippin et les séparatistes du Front Moro de libération islamique, du sud de l'archipel, qui devait avoir lieu hier matin en Malaisie, a été annulée à la dernière minute, mais les négociateurs affirment que les pourparlers continuent. Les deux camps n'ont toutefois pas garanti que les négociations pourraient être bouclées d'ici la fin de la visite d'Etat de la présidente Gloria Macapagal Arroyo en Malaisie, où elle se trouvera de mardi à jeudi.

ÉDITORIAL

Un jour, le droit au mariage

Il faut beaucoup d'imagination pour établir un lien quelconque entre le défilé de l'exubérance gaie qui se déroule chaque année dans les rues de Montréal, au début d'août, et la revendication du droit au mariage pour les couples homosexuels. Mieux vaut oublier les excès du premier pour comprendre l'importance symbolique de la seconde.

Autant le mariage fait partie de ces institutions les plus anciennes et les plus conservatrices de nos sociétés chrétiennes, autant le défilé annuel de la «fierté gaie, lesbienne, bisexuelle, transsexuelle et travestie» transgresse certains des tabous les plus sensibles de cette même société: ceux qui touchent aux comportements sexuels des individus. Tant d'exubérance, d'exhibitionnisme, voire de déviance, exprimés en un seul défilé, avouons qu'il y a là de quoi attirer toujours plus de spectateurs, des simples badauds émoustillés aux militants actifs, en passant par nos politiciens qui ont compris que, même minoritaires, les homosexuels forment une communauté d'intérêts de plus en plus influente.

Le défilé ne se veut pas une manifestation comme les autres, avec pancartes et slogans, mais une grande fête populaire, vivante et colorée. Il n'en est pas moins l'occasion pour les représentants de la communauté de ramener sur la table les revendications les plus pressantes. Cette année, plus d'un participant s'est fait fort de rappeler que les gais et lesbiennes n'ont pas de ministre bien à eux et, surtout, qu'ils n'ont toujours pas le droit au mariage.

Jean-Robert Sansfaçon

◇ ◇ ◇

Un ministre à la condition des gais et des lesbiennes? Pourquoi pas. Parce qu'ils sont minoritaires, parce qu'ils ont longtemps été frappés d'ostracisme, parce que plusieurs d'entre eux font l'objet de discrimination et parfois de violence, verbale ou physique, parce que la condition de certains mérite une attention particulière, notamment en matière de santé et de services sociaux, les homosexuels, surtout les plus vulnérables d'entre eux et elles, méritent une attention spécifique de la part des pouvoirs publics. Sans doute pas un ministère en bonne et due forme, mais un ministre délégué, pourquoi pas?

Cela dit, le droit au mariage constitue une revendication beaucoup plus importante. Non pas que la reconnaissance de ce droit changerait grand-chose à la vie quotidienne des conjoints homosexuels. Après tout, les gouvernements ont déjà modifié la plupart des lois discriminatoires à l'égard des conjoints de même sexe. Mais parce que l'interdiction qui subsiste a pour conséquence de faire de ces conjoints une classe à part, discriminée parmi les couples amoureux.

Tous les homosexuels ne veulent pas se marier, pas plus que tous les couples hétérosexuels ne veulent faire ce geste. Mais pour ceux et celles qui considèrent que cette institution est essentielle à leur engagement, pourquoi en interdire l'accès?

Comme le rappelait le député du Bloc québécois, Réal Ménard, dans un article publié récemment dans nos pages, la Cour suprême a en quelque sorte déjà répondu à cette question, en 1995. Dans la partie du jugement majoritaire rédigée par le juge Laforest, la Cour précisait que l'interdiction du mariage aux homosexuels n'était pas discriminatoire parce que *«le mariage est, de par sa nature, hétérosexuel»* puisque *«seuls les couples hétérosexuels ont la capacité de procréer»*. Voilà une évidence fort restrictive qui fait passer loin derrière le rôle inclusif de l'institution du mariage comme noyau social et comme lieu d'engagement entre deux adultes désireux de partager leur existence entière *«pour le meilleur et pour le pire»*.

En revanche, dans cette même cause, la juge L'Heureux-Dubé, minoritaire, expliquait que l'exclusion des homosexuels envoyait le message que leurs unions ne méritaient pas *«le même respect et la même considération que les unions de personnes de sexe opposé»*. À terme, l'histoire retiendra certainement que c'est elle qui avait raison.

Nous n'en sommes pas encore au jour où nos gouvernements passeront aux actes mais, plus le temps passe, plus la population est prête à un tel changement dans les institutions. D'ailleurs, en cette matière, le temps compte au moins autant que la force de l'argumentation. Inutile de brusquer les choses, le risque est trop élevé d'un retour du balancier plus néfaste encore que le *statu quo*. Mais qu'on ne s'y trompe pas: d'ici à quelques années, les couples homosexuels auront le droit de se marier... même si une majorité d'entre eux, plus grande que chez les hétérosexuels, préféreront toujours l'union libre ou la vie de célibataire.

jrsansfacon@ledevoir.ca

LE DEVOIR
FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

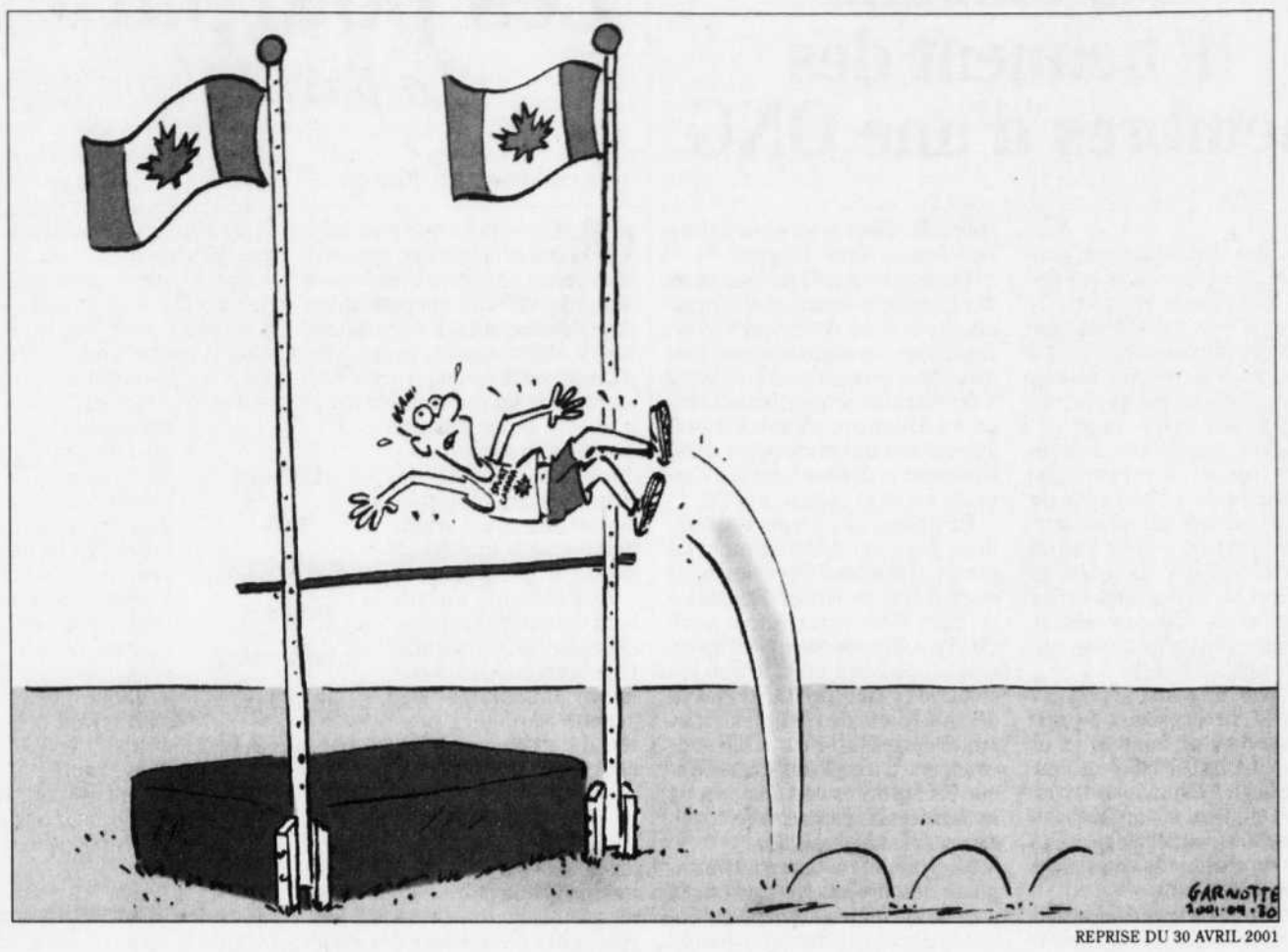

REPRISE DU 30 AVRIL 2001

LETTRES

Criminalité: sonnette d'alarme

Il ne faudrait peut-être pas se réjouir trop vite des statistiques publiées le 20 juillet dernier concernant la baisse de la criminalité au Canada et du fait que le Québec demeure l'une des provinces ayant le plus faible taux de criminalité au Canada.

D'une part, soulignons que le Québec est, avec la Saskatchewan, le Manitoba et les trois territoires, l'un des endroits où le taux de criminalité s'est accru. D'autre part, le Québec a enregistré une forte hausse (8 %) des crimes violents. Si cette tendance se maintient, cela ne prendra pas beaucoup de temps avant que le Québec n'ait un taux de criminalité aussi élevé que les provinces les plus criminalisées. Enregistrer une hausse de 8 % de crimes violents en période de prospérité, cela n'est pas normal.

Tôt ou tard, il faudra que le Québec revoie les conditions de détention accordées aux détenus. Cela n'est pas normal non plus d'avoir les pires routes en Amérique du Nord et les impôts les plus élevés tout en accordant aux criminels les conditions de détention les plus douillettes au monde.

Denis Voyer
Montréal, le 25 juillet 2001

Développement économique sauvage

Notre famille possède une propriété dans la magnifique région de Chaudière-Appalaches, en bordure du majestueux fleuve Saint-Laurent. Plus précisément à Berthier-sur-Mer, près de Montmagny.

Lors de ma dernière visite, le week-end du 14 juillet, quelle ne fut pas ma consternation de constater la construction de nouvelles tours de transmission (antennes cellulaires) en bordure de l'autoroute 20.

Ces tours d'une hauteur approximative de 75 mètres sont surmontées d'un immense gyrophare qui éclaire des kilomètres à la ronde le soir venu.

Une de ces tours a même été construite en plein cœur d'un quartier résidentiel à Montmagny, en échange d'un bail de location d'un montant tout à fait ridicule. Un comité de citoyens s'est mobilisé mais leur demande d'injonction provisoire a été rejetée.

Ces tours défigurent complètement le paysage et incommodent des milliers de résidents par leurs gyrophares. La dégradation visuelle causée par ces tours est totalement inacceptable pour une région qui favorise le tourisme. De plus, les retombées économiques de ces tours ne profiteront même pas aux régions (tout le bas du fleuve) qui doivent les supporter.

Comment est-il possible de faire la construction de ces tours aussi rapidement et sans aucune consultation publique? Alors même que le ministre Brassard indique son intention de camoufler les poteaux et fils de transmission et que Hydro-Québec voit ses projets rejetés au BAPE? Ce projet ne devrait-il pas être soumis au BAPE?

Nous sommes en 2001, si je ne m'abuse? Je croyais le développement économique sauvage réservé à une autre époque.

J'aimerais bien comprendre.

Christian Pelletier
24 juillet 2001

Une exclusion volontaire

Récemment, lors d'un charmant vendredi 13, je suis tombée sur un article intitulé: *«La disparition de D'Arcy-McGee inquiète la communauté juive»*. La première pensée qui m'a effleuré l'esprit a été: *«Quoi, ils se plaignent encore, ceux-là?»* Puis j'ai révisé mon jugement en me disant qu'après tout, les juifs sont bien un peuple qui a de quoi avoir des revendications. Je suis très touchée par la souffrance de ce peuple, dont je ne connais sûrement pas le quart de l'histoire, mais assez pour savoir qu'ils ont souffert.

Toutefois, ça ne signifie pas que le monde doive tourner autour d'eux. J'ai lu dans l'article que les Québécois n'élisent pas autant de représentants juifs que les Ontariens et les Américains; est-ce que la communauté juive a jamais pris en considération que la majorité d'entre eux sont anglophones alors que les Québécois forment une société francophone? En Ontario et aux États-Unis, ils sont intégrés à la société, du moins par leur langue. Au Québec, en ne parlant pas notre langue, pour quelque raison que ce soit, ils s'isolent eux-mêmes d'une certaine manière. De plus, ils admettent eux-mêmes qu'en tant que juifs, ils élisent des représentants juifs; dans ce cas, pourquoi ne comprennent-ils pas qu'un Québécois de souche française ait tendance à élire un représentant également de souche française?

Je ne m'oppose pas à la diversité ethnique à l'Assemblée nationale. Je la perçois au contraire comme une nécessité vu la diversité ethnique qu'on retrouve dans notre population. Mais je déplore que l'on dise des Québécois français qu'ils sont particulièrement racistes. Sont-ils racistes? Oui, ils le sont. Davantages que les autres peuples? Non, je ne crois pas. J'ajouterais qu'ils sont eux aussi victimes de racisme de la part des autre groupes ethniques (anglophones, juifs et autres).

Il y a quelques mois, j'ai entendu parler de la volonté de la communauté juive que l'on débaptise la station de métro Lionel-Groulx, et là, vraiment ça commence à bien faire. Je suis une femme très touchée par la discrimination contre les femmes, et je ne demande pas que tout ce qui s'appelle Saint-Paul ou Saint-Pierre soit débaptisé parce que ces deux hommes ont écrit des passages sexistes dans la Bible.

Encore une fois, je suis très touchée par la souffrance du peuple juif, et je crois qu'ils ont raison de tenir à garder la circonscription de D'Arcy-McGee, afin d'avoir un représentant de leur communauté. Mais ça ne signifie pas que leur communauté soit le nombril du monde et je rappelle que, si leur intégration à notre société n'est pas totale, c'est en partie parce qu'eux-mêmes agissent de façon à conserver leur identité particulière.

Annie-Ève Collin
Étudiante en sciences humaines
Montréal, 24 juillet 2001

LIBRE OPINION

Le Collège des médecins du Québec et la marijuana

YVES LAMONTAGNE
Président du Collège des médecins du Québec

La première responsabilité du Collège des médecins du Québec est de s'assurer que les médecins du Québec pratiquent une médecine de qualité. Or, la prescription de marijuana ne répond pas actuellement à ces critères de qualité. Comme nos collègues canadiens, nous croyons que le cadre idéal pour permettre aux malades d'utiliser la marijuana aurait été un projet de recherche, comme celui que Santé Canada financera à l'Université McGill et à Toronto, et ce, avant la mise en application du nouveau règlement. Cela aurait permis aux médecins d'obtenir les données nécessaires sur l'utilisation thérapeutique de la marijuana et d'éviter la confusion qui entoure ce projet de déréglementation.

En effet, plusieurs questions se posent encore au sujet de cette utilisation. Où est la preuve scientifique que la marijuana est efficace pour traiter la douleur? Comment s'assurer du contenu de substance active d'un producteur à l'autre? Quelle est la dose efficace pour une pathologie donnée? Quelles en sont les contre-indications et effets secondaires notamment pour les patients qui ne sont pas en phase terminale, souffrant de sida, de sclérose en plaques ou d'arthrite sévère? Quelles seront les interactions médicamenteuses de ce produit avec les autres médicaments que ces malades utilisent? Quels sont les effets à long terme de ce type de traitement? Pourquoi les médecins devraient-ils engager leur responsabilité pour un produit dont l'efficacité et l'innocuité n'ont pas été démontrées par la recherche? Pourquoi les médecins deviendraient-ils les gardiens d'un produit qui n'a pas subi d'évaluation rigoureuse? Combien de personnes tenteront de mentir à leur médecin afin d'être exemptées d'accusations criminelles? Dans combien de cas, un refus entraînerait-il la rupture de la confiance mutuelle entre un patient et son médecin? Dans certains cas, il faudra une prescription faite par deux médecins. Comment un malade gravement atteint réussira-t-il à trouver deux médecins quand ceux-ci sont tous débordés? Pourquoi faut-il qu'au Canada, la découverte de tout médicament doit être approuvée par le gouvernement fédéral à la suite des mesures rigoureuses et sévères de recherche et que dans ce cas-ci, on saute complètement cette étape?

Le gouvernement fédéral a complètement oublié que le médecin est un scientifique qui soigne des malades selon des méthodes qui ont été soumises à des procédures expérimentales éprouvées.

Cette nouvelle Loi résulte d'un jugement de la Cour plutôt que de l'évidence scientifique et le ministre de la Santé s'est déchargé du problème sur les médecins. Les médecins n'ont pas à répondre à des entourloupettes politico-judiciaires et à s'engager dans ce dossier tant qu'ils ne disposeront pas de données précises sur la posologie, l'innocuité et l'efficacité de ce traitement.

Prenons au hasard, trois exemples tirés du règlement sur l'accès à la marijuana à des fins médicales.

■ Article 6 d): *«Que les avantages que le demandeur retirerait de l'usage recommandé de la marijuana l'emportent sur les risques, y compris ceux associés à l'usage à long terme de la marijuana.»* Comment le médecin peut-il évaluer les avantages quand il ne connaît ni les risques ni les effets à long terme?

■ Article 6 e): *«Que le spécialiste sait qu'aucun avis de conformité n'a été délivré en vertu du règlement sur les aliments et drogues quant à l'innocuité ou l'efficacité de la marijuana comme drogue.»* Qui sera poursuivi si des complications ou des effets secondaires nocifs surviennent? Le ministre?

■ Article 70): *«Un médecin peut vendre ou fournir de la marijuana à la personne qu'il traite à titre de professionnel et qui est titulaire d'une autorisation de possession s'il l'a obtenue d'un distributeur autorisé.»*

Tous les médecins savent qu'il est illégal de vendre des médicaments quels qu'ils soient. Par cet article, deviendront-ils des «pushers» autorisés?

Entre le moment où une nouvelle molécule est découverte dans un laboratoire d'une compagnie pharmaceutique et celui où le produit se retrouve sur les tablettes du pharmacien, il faut de 10 à 15 ans d'études rigoureuses en pharmacologie. Nous savons également qu'une molécule sur mille traversera toutes les phases du processus de recherche pour devenir un médicament reconnu. Pourquoi ne pas suivre le même processus dans ce cas-ci. Le patient a le droit de croire dans la vertu thérapeutique d'une plante, que ce soit les effets bénéfiques du ginseng ou de la luzerne, et chaque citoyen doit pouvoir être capable de décider lui-même s'il s'adonne à ces produits sans la permission de son médecin. Cela n'a aucun rapport avec la médecine, qui elle doit avoir une approche scientifique. D'ailleurs, aux États-Unis, près de 50 % des patients qui s'adressent à leur médecin de famille leur avouent s'adonner à la prise de produits naturels de toutes sortes. Qu'on décriminalise l'utilisation de la marijuana pour les patients, c'est bien, mais qu'on légalise l'effet thérapeutique de ce produit sans preuve scientifique et en faisant porter aux médecins la responsabilité professionnelle et le fardeau bureaucratique de cette décision éminemment politique, c'est une autre histoire.

Les médecins sont conscients des douleurs parfois continuelles que vivent certains grands malades et pour lesquels la médication prescrite a peu d'effets. Voilà pourquoi, bien souvent, ils laissent à ceux-ci l'initiative de trouver certains produits qui pourraient les aider et ils tentent le mieux possible de les conseiller à ce sujet. Même si parfois il n'y a qu'un effet placebo, dans la mesure où les souffrances du malade peuvent être atténuées, le médecin ne fera pas de commentaires sur ces initiatives prises par le malade et sa famille. En revanche, lorsqu'il s'agit d'étendre un traitement à l'ensemble de la population, il est évident, que, dans la médecine nord-américaine, des recherches scientifiques concluantes doivent être menées avant d'en arriver à désigner un traitement comme scientifiquement reconnu. Tel est le problème en cause ici.

Les prétendus effets thérapeutiques de la marijuana remontent au VIII[e] siècle avant J.C. Pourtant, depuis ce temps, nos connaissances ont toujours été extrêmement limitées dans ce domaine et il y a eu de nombreuses contradictions entre les auteurs. Il est grand temps que la vérité soit faite à ce sujet au moyen des mesures expérimentales que nous possédons maintenant. Il nous apparaît clair que les politiciens et les juristes ont réglé leur problème à leur façon, tant mieux pour eux. Ils ont oublié qu'on ne pratique pas la médecine de cette façon et que le mandat du Collège l'oblige à se prononcer en tenant compte de la protection du public.

IDÉES

Sécurisation du réseau hydro-électrique

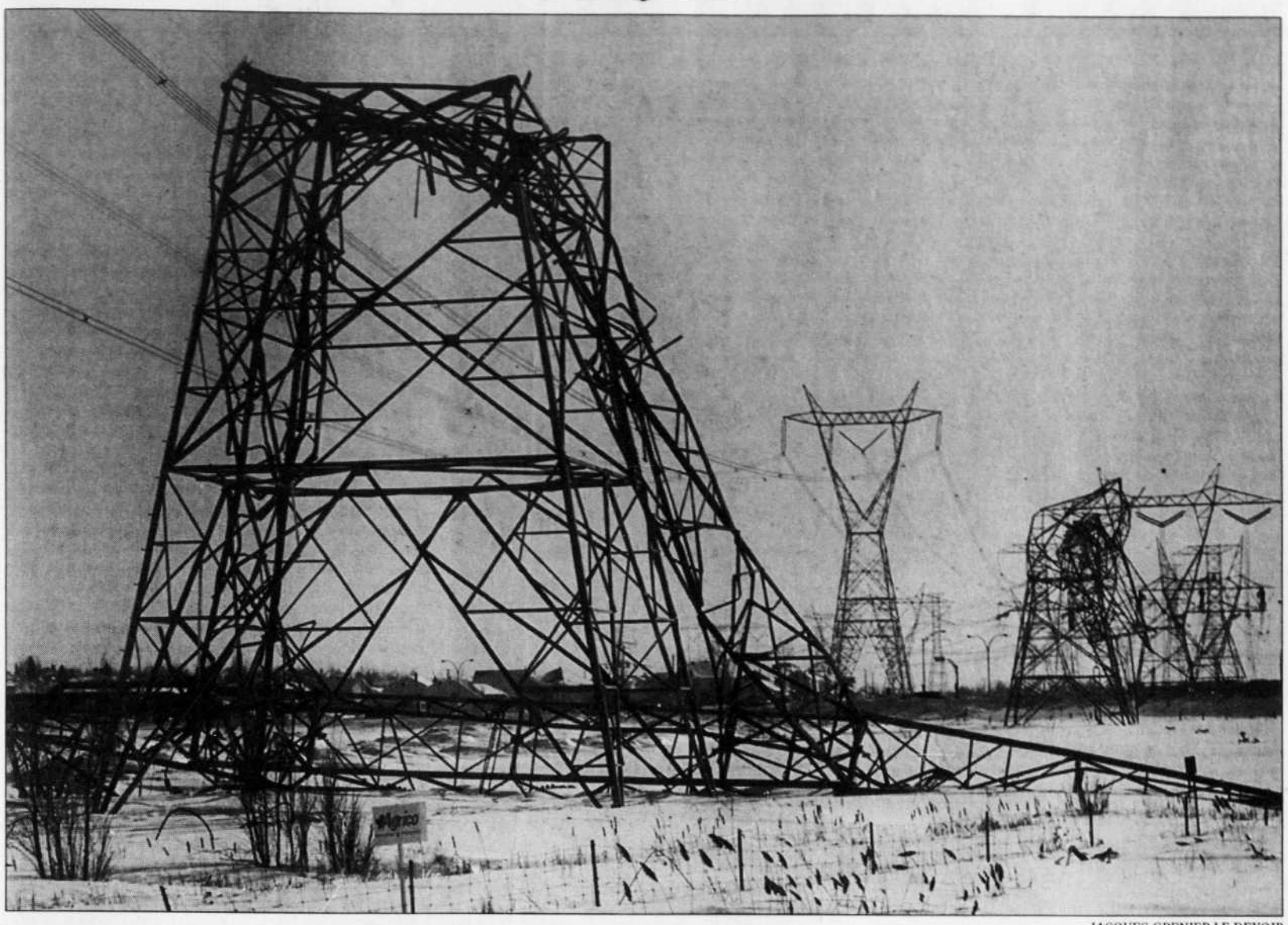

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Les pseudo-solutions aux problèmes d'alimentation électrique que la crise du verglas avait fait ressortir cachent une seule vérité: c'est le manque d'entretien et de mise à jour des équipements du réseau de distribution et du réseau de transport qui ont donné à cette crise une telle ampleur.

Une approbation inconditionnelle, empressée et... suspecte

Tout se passe comme si l'AIEQ était en mission commandée: celle de river leur clou aux effrontés qui osent contester la pertinence des travaux envisagés

MONIQUE FOURNIER
Présidente, Coalition des citoyens et citoyennes de Val-Saint-François

Le président-directeur général de l'Association de l'industrie électrique du Québec (AIEQ), monsieur Jacques Marquis, a réagi dans ces pages, le 26 juillet dernier, à un éditorial de Michel Venne intitulé: *On nous a bernés*. À notre tour, nous aimerions réagir à la prise de position de monsieur Marquis, ne serait-ce que pour faire entendre un autre son de cloche que cette approbation inconditionnelle, empressée et, à vrai dire, suspecte qu'il fait des projets de sécurisation du réseau d'électricité mis en avant par Hydro-Québec depuis la fameuse crise du verglas.

La Coalition des citoyens et citoyennes de Val-Saint-François croit qu'il est d'autant plus justifié d'intervenir qu'elle estime avoir, par son opposition aux décrets du gouvernement Bouchard et sa bataille devant les tribunaux, contribué de façon significative à l'évolution du débat public sur ces enjeux. Nous croyons, tout particulièrement, que le jugement Rousseau que nous avons obtenu en Cour supérieure a permis le dénouement heureux du dossier de la ligne Grand-Brûlé–Vignan.

Nous nous interrogeons sur le rôle que joue l'AIEQ, et en particulier son pdg, dans les débats entourant Hydro-Québec depuis deux ou trois années. Un projet de notre société d'État devient-il objet de controverse? Voilà aussitôt l'AIEQ qui entre en scène! Et, aussi immanquablement que le soleil se lève à l'est, nous voyons son pdg se porter vaillamment à la défense de ce qui est, souvent, ...indéfendable.

Mission commandée

Tout se passe comme si l'AIEQ était en mission commandée: celle de river leur clou aux effrontés qui osent contester la pertinence des travaux envisagés. Et, en même temps que monsieur Marquis se répand en commentaires dans les médias, la direction d'Hydro-Québec et le ministre des Ressources naturelles qui en est le répondant devant l'Assemblée nationale se cantonnent dans un confortable mutisme. Que les responsables officiels d'une entreprise d'État se cachent ainsi derrière le lobby d'une industrie n'a rien de très honorable mais, plus grave encore, cela constitue à notre avis un manquement grave à leur devoir de transparence dans l'administration du bien public qui leur est confiée.

Dans sa réponse à l'éditorial de Michel Venne, le porte-parole de l'AIEQ se dit en désaccord avec la récente décision du ministre de l'Environnement, André Boisclair, au sujet de la ligne de transport à haute tension Grand-Brûlé–Vignan. Il déplore qu'on ne respecte pas davantage les avis des experts appelés à nous conseiller en matière de sécurisation et de développement du réseau d'électricité. Il s'inquiète de voir que deux grands projets prétendument de bouclage du réseau d'Hydro-Québec, mais à notre avis de lignes d'exportation, restent encore à compléter, celui ci-dessus mentionné et Hertel-Des Cantons. Et monsieur Marquis de se demander: *«Qu'est-ce qui peut justifier* [que les gens des régions concernées] *ne bénéficient pas de la même sécurité énergétique* [que les autres citoyens du Québec]*?»* Il insiste: *«La question mérite certainement d'être posée.»*

Il faudrait cesser de considérer l'hydro-électricité comme une énergie renouvelable, l'eau n'étant pas inépuisable

Eh bien! Monsieur Marquis, sachez que la question a effectivement été posée. Et, non seulement la question a-t-elle a été posée, mais la réponse nous en a même été donnée! Et cette réponse, c'est non, les deux projets de sécurisation GBV et HDC proposés par Hydro-Québec ne sont pas nécessaires! Cette réponse, vous la trouverez dans les deux rapports du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) produits au cours des derniers mois au Québec. Citons-les brièvement. BAPE *«Saint-Césaire–Hertel»*, le 11 décembre 2000, page v, «[...] *la commission* [...] *ne peut conclure cependant sur la nécessité de cette ligne et s'explique mal le niveau de puissance choisi pour sécuriser l'alimentation en électricité du centre-ville et de l'ouest de Montréal ainsi que d'une partie de la Rive-Sud. La commission considère en outre que cette ligne n'est pas indispensable à l'amélioration de la sécurité d'alimentation en électricité de la Montérégie* [...]»

Quant au BAPE Grand-Brûlé–Vignan, le 7 février 2001, page 129: «[...] la *commission est d'avis que le projet de ligne à 315 kV* [...] *n'est pas essentiel à la sécurisation de l'alimentation en électricité de la région de l'Outaouais».*

Étrange quand même qu'une personne aussi soucieuse de respecter les avis des experts et des commissions que le pdg de l'AIEQ n'ait fait absolument aucune mention de ces deux rapports dans sa réponse à l'éditorial de Michel Venne! Ils sont pourtant beaucoup plus récents que les rapports des commissions Warren et Nicolet que M. Marquis s'est plu à citer. Ce sont aussi les seuls à avoir porté spécifiquement et autant en profondeur sur les deux projets de ligne ci-dessus mentionnés.

Il nous faut donc en déduire que cette omission de monsieur Marquis traduit son agacement devant les conclusions qu'ont tirées les commissaires des deux BAPE.

Car ces conclusions sont une véritable rebuffade adressée au gouvernement et à Hydro-Québec ainsi qu'à tous ceux qui, comme l'AIEQ, les ont appuyés dans leur tentative de faire avaler aux citoyens des pseudo-solutions aux problèmes d'alimentation électrique du Québec que la crise du verglas avait fait ressortir.

Une aubaine pour Hydro-Québec

Les conclusions de ces deux BAPE rejoignent ce que nous avons dit, à la Coalition des citoyens et citoyennes de Val-Saint-François, depuis le moment où le gouvernement Bouchard a imposé ses décrets autorisant la construction des nouvelles lignes de transport à 735 kV. Ces lignes ne sont pas nécessaires car elles passent à côté des véritables causes de la panne prolongée qu'a connue une partie importante du Québec à la suite de la tempête de pluie verglaçante. C'est le manque d'entretien et de mise à jour des équipements du réseau de distribution et du réseau de transport qui ont donné à la crise de janvier 1998 une telle ampleur.

Point n'est besoin de nouvelles lignes de transport à haute tension pour sécuriser l'alimentation en électricité partout au Québec. Ces projets ne servent qu'à masquer les vraies raisons de la défaillance des réseaux en janvier 1998, à détourner les regards des citoyens de ceux qui en sont les grands responsables et à justifier la construction de lignes qui serviront surtout à l'exportation.

Quelle aubaine pour Hydro-Québec et le gouvernement! Profitons du vent de panique qui a accompagné la tempête de pluie verglaçante pour en passer *«une "petite vite" aux citoyens»*: de belles lignes de transport à haute tension, indispensables pour l'exportation, dont une 735 kV (Hertel-Des Cantons), imposées par décrets, sans audiences publiques — urgence oblige! — et que le bon consommateur québécois paiera, puisque nous la déclarons *«moyen de sécurisation du réseau québécois»*. Bref, une belle subvention de monsieur et madame Tout-le-monde à Hydro-Québec et au gouvernement qui en retire les dividendes!

Syndrome du «vite! dans mes poches»

Que l'industrie électrique du Québec appuie inconditionnellement et avec le plus vif empressement les projets qu'Hydro-Québec met en l'avant peut facilement se comprendre. Ces projets représentent des contrats intéressants et des perspectives de profits auxquelles il peut être difficile de résister. Mais il ne faudrait quand même pas confondre l'intérêt financier d'entreprises ou d'individus, même légitime, avec l'intérêt public. C'est là une distinction incontournable et le lobby que constitue l'AIEQ devrait, à l'avenir, mieux la respecter. Chose certaine, avant de diagnostiquer chez les opposants aux projets qu'ils chérissent le syndrome du *«pas dans ma cour»*, M. Marquis et les membres de l'association qu'il représente devraient s'assurer qu'ils ne souffrent pas, eux, d'un autre syndrome, plus pernicieux encore, et malheureusement très courant chez les promoteurs, le syndrome du *«vite! dans mes poches»*.

«Oui, mais, il faut penser aux emplois», diront, inévitablement, le gouvernement et les partisans des grands projets de développement hydro-électrique. Bien sûr qu'il faut y penser! Mais on peut créer autant d'emplois, et même plus encore, si on se tourne vers les économies d'énergie et vers les énergies renouvelables. (Et il faudrait cesser de considérer l'hydro-électricité comme une énergie renouvelable, l'eau n'étant pas inépuisable, ainsi que nous pouvons le constater aujourd'hui).

Que dire aussi du potentiel d'innovation technologique qu'Hydro-Québec pourrait exploiter en ces domaines! M. Marquis et son association y ont-ils déjà songé? Jusqu'à maintenant ils restent accrochés à une forme traditionnelle d'énergie, l'hydro-électricité. Sortir des sentiers battus, n'est-ce pas le propre du véritable entrepreneur?

THÉOLOGIE

Les apôtres, mariés? Loin d'être une évidence

MARIE-ROSE CLÉMENT
Trois-Rivières

Dans *Le Devoir du* mardi 24 juillet 2001, je lis cette affirmation de M. Donat Pharand: *«Les apôtres étaient mariés, tous à une exception près.»* J'ai le goût de répliquer: *«10 000 répétitions ne font pas une vérité.»* En effet, depuis des années, peut-être des siècles, cette parole revient comme un refrain... Mais c'est fondé sur quoi?

Je ne veux pas ici disserter sur le mariage des prêtres. Je veux tout simplement poser la question: à quelles sources puise-t-on pour en arriver à dire avec assurance: les apôtres étaient mariés? Ma réflexion sur ce sujet me conduit loin d'une telle certitude.

D'abord, il n'y a rien dans l'Évangile (dans tout le Nouveau Testament) qui dise que les apôtres étaient mariés; il n'y a rien non plus qui dise qu'ils n'étaient pas mariés. Nous sommes donc acculés à des interprétations.

J'en cite quelques-unes.

■ Le grand et jeune Jésus (30 ans) rallie à sa cause une douzaine de jeunes hommes et les amène, trois années durant, à pérégriner avec lui, à travers la Palestine, abandonnant épouse et enfants (s'ils sont mariés), alors seuls soutiens de famille. Est-ce vraisemblable? Et cela, de par la volonté de Jésus lui-même, qui proclamait: *«Que personne ne sépare ce que Dieu a uni...»*

Il n'y a rien dans l'Évangile qui dise que les apôtres étaient mariés; il n'y a rien non plus qui dise qu'ils n'étaient pas mariés. Nous sommes donc acculés à des interprétations

■ Jamais dans l'Évangile ni dans les Actes, il n'est question des épouses des apôtres, ni de leurs enfants. Il eût été normal que l'un ou l'autre des fils ou des filles de l'un des apôtres fasse quelque chose qui mérite d'être signalé... Et l'Évangile donne les noms de femmes accompagnant Jésus et les apôtres pour leur rendre service, Marie la Magdaléenne, Jeanne Chouza, Suzanne, etc. (Luc 8, 3); pas question de Mme Nathanael, Mme Jacques, Mme Philippe... dans cet entourage féminin de Jésus.

■ Noces de Cana. Je ne vois pas tous ces jeunes maris aller aux noces sans être accompagnés de leur épouse (s'ils en avaient une). Pourtant, Marie était là...

■ Belle-mère de Pierre. Comment se fait-il que ce ne soit pas la femme de Pierre qui prépare le repas? De plus, on trouve en Marc 1, 29: *«il alla dans la maison de Simon et d'André avec Jacques et Jean»*; maison commune aux deux frères? alors, deux épouses? Pourquoi faut-il guérir la belle-mère pour avoir à souper? Pour moi, cette maison était la maison de leur père, ils étaient chez eux. Et la belle-mère, la seconde épouse du père.

■ Après l'échec apparent de Jésus, les apôtres se retirent seuls, désemparés, au Cénacle. Aucune épouse ne vient les rejoindre... Les douze (ou plutôt les onze) demeurent ensemble jusqu'à la Pentecôte, témoins ici ou là, des apparitions du Ressuscité... Pas question des épouses encore. Pourtant, on signale Madeleine à Pâques, Marie, mère de Jésus, à la Pentecôte...

■ Après la Pentecôte, ils se dispersent partout dans le monde connu. Tous meurent martyrs, et jamais il n'est fait mention de leurs épouses ou de leurs fils pour une rencontre quelconque, une participation à leur mission, une présence sympathique... lors de leur martyre (quand cela se passait en Palestine). Et que dire des familles abandonnées quand Jacques était en Espagne, ou Pierre à Rome ou... Thomas en Perse, aux Indes, ou...?

■ Quand Jésus invite ceux qui le suivent à tout quitter: père, mère, femme, enfants... ce n'est sûrement pas pour abandonner épouse et enfants; n'est-ce pas pour les inviter au célibat?

■ Enfin, dans I Cor. 9, 5, il est évident que *«la femme croyante»* qui pourrait accompagner S. Paul, serait là pour l'assister comme les autres apôtres, pour subvenir à leurs besoins. Il ne s'agit aucunement d'épouses, puisque S. Paul, c'est sûr, ne tenait pas à être marié. Et *«la femme croyante»* qu'il aurait pu réclamer, c'était comme les autres apôtres en *«ont»*... Donc, des aides.

Voilà autant de *«lectures»* de l'Écriture qui vont toutes dans le sens du non-mariage des Apôtres. Je n'arrive pas à justifier l'affirmation *«les apôtres étaient mariés»* comme si c'était une certitude, alors que l'Évangile ne nous donne même pas une piste qui mènerait dans cette direction.

Les apôtres, mariés? C'est loin d'être une évidence.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous prendrons contact avec son auteur.

Nous vous encourageons à utiliser le courriel (*redaction@ledevoir.com*) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes **à l'information générale et métropolitaine** : Gérald Dallaire (*adjoint au directeur de l'information*), Valérie Dufour (*général*), Marie-Andrée Chouinard (*éducation*) Yves d'Avignon (*sports*); Paule des Rivières (*éditorialiste*), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (*environnement*), Benoît Munger (*responsable du site Internet*), Brian Myles (*justice et faits divers*), Isabelle Paré (*santé*); Michel Garneau (*caricaturiste*); Diane Précourt (*pages éditoriales, responsable des pages thématiques*); Martin Duclos et Christine Dumazet (*relecteurs*); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (*photographes*) ; **à l'information culturelle** : Michel Bélair (*responsable*), Stéphane Baillargeon (*théâtre*), Paul Cauchon (*médias*), Caroline Montpetit (*livres*), Odile Tremblay (cinéma); **à l'information économique** : Gérard Bérubé (*adjoint au directeur de l'information*), Claude Lévesque, Claude Turcotte; **à l'information internationale** : Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); **à l'information politique** : Hélène Buzzetti, Manon Cornellier (*correspondantes parlementaires à Ottawa*), François Cardinal, Mario Cloutier et Robert Dutrisac (*correspondants parlementaires à Québec*), Kathleen Lévesque ; Marie-Hélène Alarie (*secrétaire à la rédaction*) ; Louise-Maude Rioux Soucy, Marie-Claude Petit (*commis*). **La documentation** : Gilles Paré (*directeur*) ; Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (*Québec*), Rachel Rochefort (*Ottawa*). **LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING**, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Martin Fournier, Véronique Géraud, Anouk Hurbutt, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, (*publicitaires*), Laurence Thériault (*directrice adjointe*), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (*secrétaire*). **LA PRODUCTION** Christian Goulet (*responsable de la production*), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yanick Martel, Olivier Zuida. **PROMOTION ET TIRAGE**, Linda Thériault (*responsable intérimaire*), Hélène Gervais, Dominique Larivière, (*responsable à la promotion des abonnements*), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. **L'ADMINISTRATION** Nicole Carmel (*responsable des services comptables*), Céline Furoy, Olivier Lachambre (*contrôleur*), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (*secrétaire administrative*), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. **LA FONDATION DU DEVOIR** Roger Boisvert (*vice-président exécutif et directeur général*).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

IRA

SUITE DE LA PAGE 1

par Londres et Dublin.

Dans un communiqué publié hier à la mi-journée, la Commission internationale sur la mise hors service (des armes) en Irlande du Nord a annoncé: *«À partir de nos discussions avec le représentant de l'IRA, nous pensons que cette proposition permet d'enclencher un processus mettant hors service l'arsenal de l'IRA de manière totale et vérifiable.»*

Le ministre britannique chargé de l'Irlande du Nord, John Reid, a de son côté estimé que *«cela permet d'envisager une résolution rapide de la question des armes»*.

À Dublin, le premier ministre irlandais, Bertie Ahern, a *«accueilli chaleureusement»* ce qu'il a appelé *«une avancée majeure»*. *«Cela constitue un pas en avant important en direction du règlement de la question des armes»*, a-t-il dit sur la radio INN.

Quant à Gerry Adams, chef de file du Sinn Féin, il a parlé d'*«une immense évolution historique»* et a invité Londres et les unionistes à *«saisir cette occasion»*. Mais un «dur» au sein de l'UUP, Jeffrey Donaldson, a déclaré que seuls les actes comptaient, pas les mots.

La question du désarmement de l'IRA constitue l'une des pierres d'achoppement majeures à la mise en œuvre des accords du Vendredi saint 1998 aux termes desquels a été créée la Commission.

Une «immense évolution historique», estime Gerry Adams

Londres et Dublin avaient donné jusqu'à hier soir aux formations nord-irlandaises pour se prononcer sur leurs propositions de paix visant à remettre sur les rails ces accords. Mais les protestants du Parti unioniste d'Ulster (UUP) et les républicains du Sinn Féin, l'aile politique de l'IRA, ont d'ores et déjà fait savoir qu'ils prendraient tout leur temps pour donner leur réponse.

La direction de l'UUP, principal parti loyaliste de la province, devait se réunir hier soir et ce matin pour étudier les propositions des gouvernements britanniques et irlandais. *«N'attendez pas de réponse ce soir, nous ne devrions pas être en mesure de donner notre réponse d'ici quelques jours»*, a déclaré Michael McGimpsey, membre de l'UUP et de l'exécutif autonome mis en place en 1998.

Mais le temps presse, car la démission de David Trimble (UUP) de son poste de dirigeant du gouvernement semi-autonome nord-irlandais a déclenché un compte à rebours de six semaines avant la suspension de l'exécutif biconfessionnel par Londres. Trimble a démissionné pour protester contre le fait que l'IRA tardait à remettre ses armes. Ses partisans exigent un désarmement immédiat pour l'autoriser à reprendre ses fonctions.

Si aucun accord ne permet de nommer un nouvel exécutif d'ici le 12 août, Londres devra remettre la province britannique sous son administration directe, à moins d'organiser de nouvelles élections.

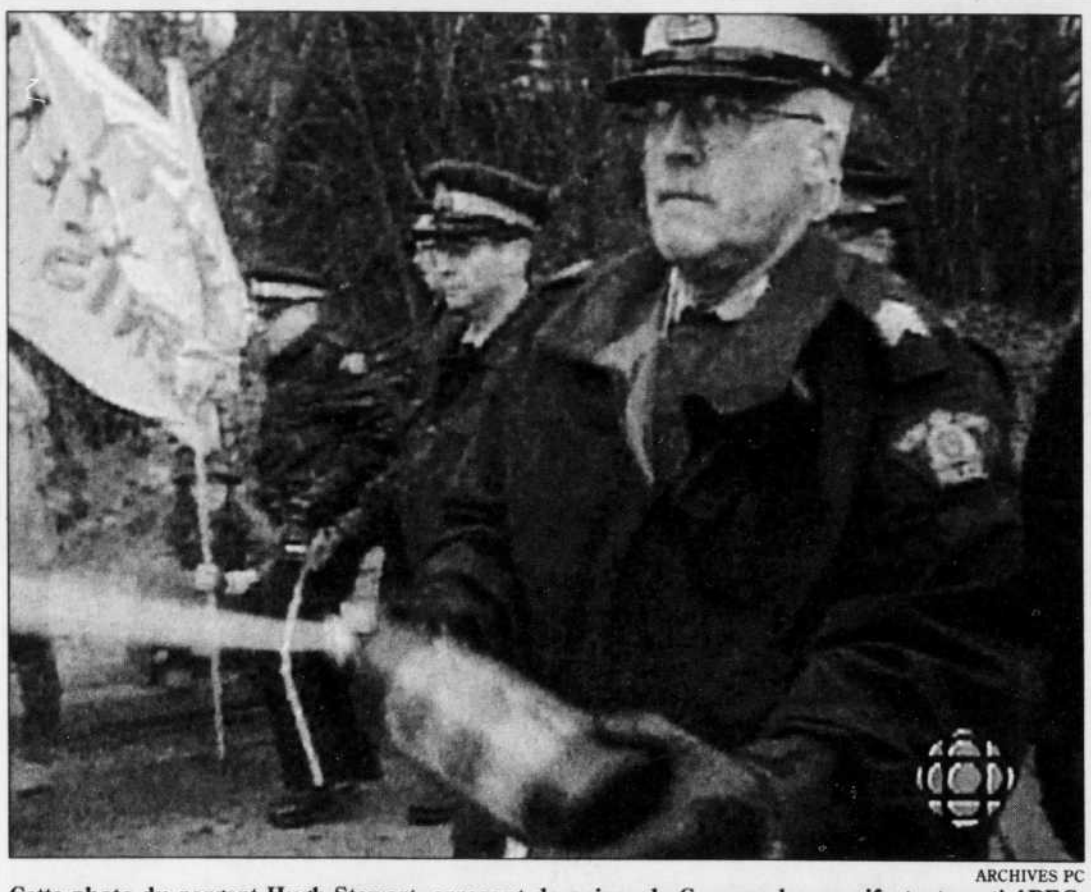

ARCHIVES PC

Cette photo du sergent Hugh Stewart, arrosant de poivre de Cayenne les manifestants anti-APEC, avait fait le tour du monde en 1997. Cette année, les manifestants antimondialisation ont vu l'un des leurs tomber sous les balles des forces de sécurité, à Gênes, en Italie.

GRC

SUITE DE LA PAGE 1

qui peut aller au plus haut niveau du quartier général de la GRC à Ottawa.»

Parmi les 52 protestataires qui ont porté plainte contre la Gendarmerie royale, bon nombre ont cependant soutenu que la police les avait écartés à la demande du bureau du premier ministre. Selon eux, Jean Chrétien voulait éviter que le dictateur indonésien d'alors, Suharto, ne voie leurs manifestations contre les abus des droits humains en Indonésie.

Leurs allégations ont mené aux témoignages de deux hauts conseillers du premier ministre, soit son directeur des opérations de l'époque, Jean Carle, et de son ancien chef de cabinet, Jean Pelletier.

Le rapport constate *«qu'il y a eu une implication inconvenante du gouvernement fédéral»* à deux occasions, une qui fut infructueuse mais une autre qui a réussi et entraîné des agissements contraires aux droits prévus dans la Charte canadienne des droits et libertés, soutient M. Hughes. Il ne croit pas cependant qu'Ottawa ait demandé le démantèlement du campement des manifestants pour les empêcher de s'exprimer mais la façon d'y donner suite, écrit-il, ne respectait pas certains droits fondamentaux des protestataires.

Indépendance face au gouvernement

Bien qu'il ne ferme pas la porte à des consultations, Ted Hughes prend tout de même le soin de recommander à la GRC d'exiger une codification de son indépendance par rapport au gouvernement dans ce genre de situation et de former ses officiers de manière à ce qu'ils *«ne souffrent aucune intrusion ou interférence de représentants du gouvernement lorsqu'ils remplissent leurs responsabilités»*. Il va jusqu'à parler de sanctions pour ceux qui dérogeraient à cette règle.

Mais M. Hughes est clair. S'il y a eu dérapages, la direction de la police fédérale doit en prendre la responsabilité car la planification de la sécurité fut très déficiente et l'organisation du travail, inadéquate, en particulier pour un événement international réunissant 18 leaders. Affectations de dernière minute, mise à l'écart d'officiers mieux au fait de l'événement, absence de plan d'urgence, chaîne de commandement imprécise et ainsi de suite.

Parmi les exemples qu'il juge *«inacceptables»*, il y a le fameux incident qui a fait les manchettes et où on voit l'officier Hugh Stewart, surnommé depuis Sergeant Pepper, asperger de poivre de Cayenne des manifestants assis sur la route.

M. Hughes estime que *«ce n'était pas un usage de la force justifié ou approprié»* puisque les manifestants étaient pacifiques et auraient pu être déplacés physiquement en les soulevant. Il note que M. Stewart n'a pas respecté les procédures en vigueur mais il en blâme ses supérieurs en notant le peu de temps accordé à l'officier pour libérer la voie.

Il ajoute que *«la position dans laquelle était le Sergent Stewart* [...] *était le résultat de la même inaptitude et des mêmes insuffisances qui ont permis à la panique de régner au centre de commandement et dans les rangs supérieurs de la GRC présents à* [l'université] *cet après-midi-là»*.

Il remarque dans ses conclusions qu'on semble depuis avoir tiré certaines leçons de ces événements et que les défis des forces policières, lors des grands sommets internationaux, vont en s'accroissant. Mais les corps policiers ne doivent pas seulement assurer la sécurité des leaders présents, rappelle-t-il. Leur rôle *«est aussi de préserver le droit des citoyens à manifester pacifiquement»*.

Sa toute première recommandation va en ce sens. *«La direction des forces doit s'assurer qu'une occasion généreuse est offerte aux manifestants pacifiques de voir et d'être vus lors de leurs activités de protestations.»*

Attente d'un an

Il aura fallu un an, après la fin des audiences, pour que la Commission des plaintes du public contre la GRC produise son imposant rapport. Ses conclusions risquent de relancer les demandes d'enquête sur les agissements des corps policiers à Québec où l'utilisation de gaz lacrymogènes et de balles de plastique a déjà fait l'objet de critiques de la part des observateurs indépendants du gouvernement québécois. Le gouvernement a déjà rejeté ces demandes.

Dans le cas de l'APEC, la commission fut créée en février 1998, seulement trois mois après les événements. La commission a commencé ses travaux en octobre 1998 pour terminer ses audiences en avril 2000. Durant cette période, son nom et sa composition ont changé. Plus de 150 témoins ont été entendus et un solliciteur général, Andy Scott, a perdu son poste après avoir spéculé sur les conclusions de la commission.

Les recommandations de M. Hughes, qui ne sont pas exécutoires, ont été remises au commissaire de la Gendarmerie royale et au solliciteur général. La GRC doit répondre à la commission qui émet ensuite un document final. Aucun échéancier n'est prévu.

MARQUE

SUITE DE LA PAGE 1

Les exemples sont multiples: dans les génériques des films québécois, dans les aéroports, pour les travaux d'infrastructure, dans les innombrables festivals locaux, etc. Pour ne pas manquer le coche, le Québec s'est doté lui aussi d'un «Québec drapeau» réglementaire, c'est-à-dire d'une signature Québec suivie du fleurdelisé. Que les gouvernements veuillent signer leurs «réalisations», rien de bien nouveau là-dedans. Mais le développement ces dernières années, c'est la manière, disons commerciale, de procéder, l'uniformisation toute professionnelle des signatures gouvernementales. Et, surtout, les moyens financiers considérables que le gouvernement fédéral met en œuvre pour donner le change au Québec.

Il y a dix jours, The Globe and Mail révélait que le Québec recevait 84 % des commandites du gouvernement fédéral destinées à des événements culturels, sportifs et communautaires, ce qui lui permet d'assurer la visibilité de sa marque. Ces commandites s'élèveraient à 20 millions pour l'ensemble du Canada. Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Alfonso Gagliano, a tenu à préciser que le Québec avait reçu 49 % des commandites du gouvernement fédéral en moyenne au cours des trois dernières années. Vingt millions par année en commandite juste pour le Québec, a-t-on précisé. Deux fois plus que son poids démographique.

À Ottawa, on reconnaît dépenser entre 50 et 60 millions par année pour assurer la visibilité du gouvernement canadien au Québec, sous forme de commandites et de publicité. Le même montant que le gouvernement du Québec, soutient-on, si on tient compte les dépenses des sociétés d'État comme la Société des alcools du Québec, Loto-Québec et Hydro-Québec.

On ne s'entend pas sur les chiffres. Du côté québécois, on évalue que le gouvernement fédéral dépense entre 100 et 120 millions par année au Québec à des fins de visibilité. Quant au gouvernement québécois, il dépense 28 millions par année en commandites et publicités, précise-t-on au Conseil exécutif. Mais, si on suit le raisonnement du gouvernement fédéral, il faut ajouter à cette somme les dépenses en commandites et en publicités des sociétés d'État comme la SAQ — 20 millions de dollars — et Loto Québec — 28 millions.

Cinquante millions pour assurer la présence d'une marque au Québec, c'est considérable, selon les professionnels de la publicité. Aucune entreprise privée ne pourrait consacrer autant d'argent pour promouvoir sa marque. *«Le Canada fait très bien avec son* branding*»*, estime Valérie Sapin, de la firme Geyser, la filiale de *branding* de Cossette Communication-Marketing. C'est simple et c'est constant. Certes, souligne la spécialiste d'origine française, le gouvernement français ne sent pas le besoin d'écrire France sur les ponts, la population sait bien que les ponts sont français. Mais le contexte politique est différent au Canada, explique-t-elle.

Le référendum de 1995 a sonné le réveil du gouvernement fédéral, reconnaît-on à Ottawa. Les Québécois n'ont pas voté en pleine connaissance de cause; ils ne sont pas assez au fait de ce que fait pour eux le gouvernement du Canada, a-t-on raisonné. Depuis lors au Québec, Ottawa a adopté une stratégie de *branding* de sa marque Canada, signale-t-on. Dans cette optique, le Bureau d'information du Canada, qui n'était à l'origine qu'une agence de propagande antiséparatiste, admet-on aujourd'hui, est en voie de devenir l'agence de communications du gouvernement canadien. Au printemps dernier, son budget fut augmenté de 140 % pour atteindre plus de 50 millions, une somme dépensée principalement au Québec. Le Canada a moins besoin d'assurer sa visibilité dans les autres provinces; il n'y a qu'au Québec que flotte couramment le drapeau provincial. Il n'y a qu'au Québec que le gouvernement fédéral a dû mal à s'imposer comme le gouvernement premier, le gouvernement national.

À Québec, on trouve qu'Ottawa en fait trop. *«Leur école de pensée, c'est Coca-Cola. Ils jouent trop fort le* branding*. C'est une erreur. Quand on dépasse les limites et que l'État ne devient qu'une marque, il y a plus d'adhésion»*, fait valoir Jean-Yves Duthel, secrétaire adjoint au Conseil exécutif et responsable des communications gouvernementales.

«Brands don't deliver», a déjà dit la journaliste Naomi Klein, l'auteur de *No Logo*, un manifeste documenté contre la tyrannie des marques. Les marques ne tiennent pas leurs promesses. En sera-t-il autrement pour la marque Canada?

Carpe diem

Par Yvon Corbeil

La culture du hamburger
se répand partout.
Ce n'est guère étonnant
puisque tous les adolescents
ont été appelés, un jour ou l'autre,
à officier à son autel.
C'est ce qui explique
qu'à la banque, par exemple,
on puisse entendre:
«Voulez-vous-tu un REER avec ça?»

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 Ⓜ Place-des-Arts
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.
Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: **www.ledevoir.com**

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone	(514) 985-3333
Par télécopieur	(514) 985-3360
Par courrier	redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone	(514) 985-3346
Par télécopieur	(514) 985-3390

La publicité

Au téléphone	(514) 985-3399
Par télécopieur	(514) 985-3390
Extérieur de Montréal	1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone	(514) 985-3344
Par télécopieur	(514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone	(514) 985-3322
Par télécopieur	(514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone	(514) 985-3355
du lundi au vendredi de	7h30 à 16h30
Par télécopieur	(514) 985-5967
Par courriel	abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal	1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor St-Jean, 800, boulevard Industriel,Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Contrat de vente 40012291 Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

PANORAMIX

SUITE DE LA PAGE 1

cérémonie d'adoubement qui s'est tenue l'an dernier au mois d'août dans le parc du mont Royal, explique Boutios, un druide québécois. Ce rituel vise à développer l'esprit combatif des jeunes druides.»

En bas: un champ de menhirs. Près d'une pierre, un vieil homme en tunique blanche avec des bordures rouges se tient face à un groupe d'hommes et de femmes plus jeunes. En tunique eux aussi. *«Là, c'est un groupe de druides du Québec partis à la rencontre d'un grand druide de Bretagne*, poursuit-il. *La confrontation avec d'autres druides, plus expérimentés, fait partie de l'apprentissage.»*

Simulacre? Reconstitution ludique d'une scène d'époque? Coulisses d'un documentaire sur les druides? Les images — surréalistes et anachroniques!— présentées par Boutios, un druide québécois rencontré par *Le Devoir* dans un parc de Montréal, au pied d'un érable, ne sont, à l'écouter, rien de tout ça. *«Ces clichés ont été saisis lors de nos rituels, comme il y en a plusieurs chaque année un peu partout dans le monde»*, explique ce quinquagénaire, professeur de son état, qui préfère être présenté sous son nom de druide, Boutios, pour éviter par la suite de subir les jugements négatifs, prétend-il, que réserve la société aux membres de sa confrérie. *«Un de mes amis a déjà perdu son emploi après avoir avoué publiquement son appartenance à un groupe de druides.»* Les nombreux siècles de persécution qui ont conduit à la disparition des druides entre le IVe et Ve siècle ne s'oublient pas si vite.

Depuis leur réapparition dans le paysage spirituel européen au siècle des Lumières, les druides n'ont rien perdu de leur côté craintif et cultivent encore très bien aujourd'hui l'art séculaire du secret. Les auteurs d'*Astérix et les Goths* n'avaient donc rien inventé. *«Il nous est interdit de donner des informations sur les responsables, les membres ou encore sur l'endroit précis où se déroulent nos cérémonies»*, raconte Boutios qui n'en demeure pas moins convaincu que, malgré ces interdits, le druidisme gagnerait à être davantage connu aujourd'hui.

Fortement implantés en Bretagne — terre du célèbre mais néanmoins imaginaire druide gaulois Panoramix — en Irlande, en Angleterre ou encore aux États-Unis, les druides sont également nombreux au Québec, depuis leur introduction ici après la Deuxième Guerre mondiale par des initiés bretons. Leur nombre? Entre 700 et 800, estime Boutios, provenant tous de sept ou huit lignées de druides issues des mouvements néo-païens américains, britanniques ou encore de la tradition druidique bretonne. Ils sont organisés en *«clairières»* de 10 à 20 druides réparties à peu près partout dans la province.

Des clairières très discrètes ayant très peu, ou pas du tout, de liens entre elles. *«C'est un principe d'organisation éprouvé*, explique le néo-druide qui avoue être tombé dans le druidisme durant ses années d'université. *On peut s'attaquer ainsi à une clairière, sans jamais toutefois compromettre l'existence du mouvement.»* Il fallait y penser.

Secrets, précautions, mystères... le druidisme, largement porté depuis les années 70 par la vague Nouvel Âge, serait-il devenu aujourd'hui une secte? *«C'est ce que la presse sensationnalisme pourrait croire et c'est ce qui incite la plupart des druides à fuir les journalistes pour ne pas être étiqueté le lendemain "secte de la semaine"*, répond Boutios. *Les druides n'ont pas de cotisation à payer, pas de campagne de recrutement à faire, pas d'obligation de rester dans leur clairière. Le druidisme, c'est un phénomène sociale et une voie philosophique.»* Point.

Une philosophie avec ses rites reproduits chaque année, pour les druides des champs, dans un ersatz de la *«forêt des Carnutes»* et, pour les druides des villes, *«quelque part dans un parc»*, dit Boutios.

À Montréal, c'est dans celui du mont Royal ou encore au parc Lafontaine, que ces manieurs de serpe élisent parfois domicile avec chaudron, épée, pierre plate et lance — les objets sacrés du druide — à la Toussaint, à la Chandeleur, le 1er mai et pour la fête des récoltes, la Goule Aou, au mois d'août. *«Les quatre fêtes majeures des druides»*, poursuit-il.

Au programme: invocation des divinités (en vieux celtique ou gaélique, s'il vous plaît!), rituel du pain, de l'hydromel, des fruits ou des noix et autres incantations. Sans potion magique toutefois — *«c'est une image d'Épinal!»* — mais avec un banquet pour célébrer à la fin de la journée. Les bardes finissent-ils attachés à un arbre? *«Non, parce qu'ils jouent bien de leurs instruments»*, souligne le druide en riant.

En dehors de ces quatre rendez-vous, le druide ne chôme pas. La pleine lune — il y en a 12 ou 13 par année — est en effet l'occasion pour lui de se réunir de nouveau avec ses compagnons de clairières. Pour communier, boire et manger. Des fruits et des légumes principalement; les druides étant pour la plupart végétariens.

Autant de rituels suivis de banquets pour se détendre après de longues journées d'études. Car la serpe ne fait pas le druide. Et pour aspirer au titre de *«Grand Druide»* (le druide au sommet de la hiérarchie), il faut aussi apprendre: *«la philosophie, l'histoire, l'astrologie, la médecine traditionnelle, la linguistique, le vieux celtique, les techniques de méditation...*, résume Boutios. *Pendant au moins 15 ans avant de devenir un vrai druide.»*

Druide mais aussi, aujourd'hui, militant. Car, loin des rituels à l'allure folklorique, les druides se posent aujourd'hui, air du temps oblige, en véritables irréductibles résistant encore et toujours aux envahisseurs. Les envahisseurs en question? Les tenants de la déforestation, les adeptes du *«tout pesticide»*, les généticiens de la malbouffe ou les artisans de la mondialisation... *«On a un rôle social important à jouer*, poursuit-il. *On fait partie de groupes environnementaux, d'associations de défense des droits de l'Homme, de mouvements féministes... en se gardant bien toutefois de clamer trop fort notre appartenance à un groupe de druides.»* Le contraire eût été étonnant.